

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
RÈGLEMENTAIRES**

**DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS  
n°2016/14**

**PUBLIE LE LUNDI 11 AVRIL 2016**

## INFORMATION DU PUBLIC

### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le public est informé que, conformément aux articles L. 5211-47 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le

#### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS (CAB) N°2016/14

est consultable aux heures d'ouverture de l'hôtel communautaire sur simple demande. Conformément à l'article L. 2121-24 du CGCT, la publication des actes au recueil est assurée sur papier. Le recueil est également publié en intégralité sur le site internet de la CAB ([www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr)).

Pour tout renseignement concernant le recueil, vous voudrez bien vous adresser à l'accueil.

Mis à la disposition du public  
le : ...1.1.AVR. 2016

Le Directeur Général des  
Services

  
Jean-Marc PLOUVIN



## SOMMAIRE

- I **Délibérations du Bureau communautaire du 1<sup>er</sup> avril 2016**
- II **Délibérations du Conseil Communautaire : Néant**
- III **Arrêtés et décisions du Président : Néant**

**I**

**DELIBERATIONS  
DU BUREAU  
DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2016**

# REUNION DU BUREAU EN DATE DU 1<sup>er</sup> avril 2016

		PRESENT	ABSENTS	EXCUSES	AVEC POUVOIR A
SAINT LEONARD	Président M. Jean-Loup LESAFFRE				
BOULOGNE-SUR-MER	M. Frédéric CUVILLIER				
	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA				
	M. Dominique GODEFROY				
	M. Claude ALLAN				
	M. Jean-Claude ETIENNE.				
OUTREAU	Mme Thérèse GUILBERT				Madeleine BENOUSSAR
	Mme Madeleine BENOUSSAR				
ST MARTIN- BOULOGNE	M. Christian BALY				Jean-Loup LESAFFRE
	M. Olivier CABOCHE				
LE PORTEL	M. Olivier BARBARIN				Antoine LOGIE
WIMEREUX	M. Francis RUELLE				
ST ETIENNE AU MONT	M. Brigitte PASSEBOSC				
WIMILLE	M. Antoine LOGIÉ				
NEUFCHATEL HARDELLOT	M. Jean-Pierre PONT				
EQUIHEN PLAGE	M. Christian FOURCROY				
CONDETTE	Mr Kaddour-Jean DERRAR				
HESDIN L'ABBE	M. Jacques POCHET				
LA CAPELLE	M. Bernard GRARE				Jacques POCHET
DANNES	M. Patrice QUETELARD				
BAINCTHUN	M. Daniel PARENTY				
ISQUES	M. Bertrand DUMAINE				
NESLES	M. Guy FEUTRY				
HESDIGNEUL	M. Yves HENNEQUIN				
CONTEVILLE	M. Jean-Renaud TAUBREGEAS				Brigitte PASSEBOSC
PERNES	M. Jacques BERTELOOT				
ECHINGHEN	M. Jacques LANNOY				
PITTEFAUX	M. Patrick COPPIN				
Nombre de membres en exercice		28			
SECRETAIRE DE SEANCE		Monsieur Jacques LANNOY			

Effectif du Bureau : 28

Présents	18
Excusés avec pouvoir	05
Excusé sans pouvoir	02
Absent	03
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 1/01-04-16

Projet 1554

PROJET DE PLATE-FORME D'INNOVATION NOUVELLES VAGUESDÉPARTEMENT AQUACULTUREAVENANT AU MARCHÉ PASSÉ AVEC L'ENTREPRISE TEILLIER POUR LE LOT 3

Par délibération en date du 26 juin 2015 relative à la construction d'une plate-forme aquacole d'innovation « Nouvelles Vagues » sur le site de la SEAFARE à Wimereux, le Bureau a autorisé le Président à signer le marché de travaux n°2015/513 avec l'entreprise TEILLIER pour l'exécution du lot n°03 «Menuiseries intérieures et extérieures, bardage bois, plâtrerie, faux-plafonds» pour un un montant global de 173 221,15 € HT.

Entre la période de consultation des entreprises en mars 2015 et les travaux de mise hors d'eau du bâtiment effectués d'octobre à décembre 2015, les locaux sont restés vacants plusieurs mois et ont fait l'objet d'importantes dégradations.

Ainsi, la toiture s'est retrouvée fortement dégradée et des fuites importantes sont apparues altérant ainsi les cloisons de doublage en périphérie de la zone bureaux qui devaient être maintenues.

A ce jour, il apparaît donc nécessaire de remplacer celles-ci. Le devis présenté par l'entreprise TEILLIER prévoit la dépose des cloisons altérées et leur remplacement par un doublage en BA13 avec isolation en laine de 75 mm pour un montant de 15 600,34 € HT.

Le présent avenant a pour objet de tenir compte des adaptations ci-dessus définies.

Après mise au point de l'avenant n°1 incluant ces prestations complémentaires, le nouveau montant du marché devient donc :

Lot n°	Désignation du lot	Montant des marchés après avenant	Montant € HT du marché
3	<u>Entreprise TEILLIER</u> :	<u>Tranche ferme</u> :	173 221,15
	menuiseries intérieures et extérieures, bardage bois, plâtrerie, faux plafonds	Montant de l'avenant n° 1	15 600,34
		Montant du marché après avenant 1	188 821,49
		soit une hausse de 9,01 % du marché initial	

Après avis de la commission d'appel d'offres en date du 25 mars 2016,

Il est demandé au BUREAU :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant au marché de travaux tel que ci-dessus défini, sachant que les crédits sont ouverts au budget économique 2013 à l'imputation suivante : D 2313 / service 803.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ont signé tous les membres présents

Délibération affichée

Le 1<sup>er</sup> avril 2016

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS  
LE VICE PRÉSIDENT

*Claude ALLAN*  
Claude ALLAN

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.



# REUNION DU BUREAU EN DATE DU 1<sup>er</sup> avril 2016

Envoyé en préfecture le 05/04/2016

Recu en préfecture le 05/04/2016

Affiché le



062-246200729-20160401-2\_01\_04\_2016-DE

		PRESENT	ABSENTS	EXCUSES	AVEC POUVOIR A
SAINT LEONARD	Président				
	M. Jean-Loup LESAFFRE				
BOULOGNE-SUR-MER	M. Frédéric CUVILLIER				
	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA				
	M. Dominique GODEFROY				
	M. Claude ALLAN				
	M. Jean-Claude ETIENNE.				
OUTREAU	Mme Thérèse GUILBERT				Madeleine BENOUSSAR
	Mme Madeleine BENOUSSAR				
ST MARTIN- BOULOGNE	M. Christian BALY				Jean-Loup LESAFFRE
	M. Olivier CABOCHE				
LE PORTEL	M. Olivier BARBARIN				Antoine LOGIE
WIMEREUX	M. Francis RUELLE				
ST ETIENNE AU MONT	M. Brigitte PASSEBOSC				
WIMILLE	M. Antoine LOGIÉ				
NEUFCHATEL HARDELLOT	M. Jean-Pierre PONT				
EQUIHEN PLAGE	M. Christian FOURCROY				
CONDETTE	Mr Kaddour-Jean DERRAR				
HESDIN L'ABBE	M. Jacques POCHET				
LA CAPELLE	M. Bernard GRARE				Jacques POCHET
DANNES	M. Patrice QUETELARD				
BAINCTHUN	M. Daniel PARENTY				
ISQUES	M. Bertrand DUMAINE				
NESLES	M. Guy FEUTRY				
HESDIGNEUL	M. Yves HENNEQUIN				
CONTEVILLE	M. Jean-Renaud TAUBREGEAS				Brigitte PASSEBOSC
PERNES	M. Jacques BERTELOOT				
ECHINGHEN	M. Jacques LANNOY				
PITTEFAUX	M. Patrick COPPIN				
Nombre de membres en exercice		28			
SECRETAIRE DE SEANCE		Monsieur Jacques LANNOY			

**Effectif du Bureau : 28**

<b>Présents</b>	<b>18</b>
<b>Excusés avec pouvoir</b>	<b>05</b>
<b>Excusé sans pouvoir</b>	<b>02</b>
<b>Absent</b>	<b>03</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE**  
**N° 2/01-04-16**  
**Projet 1482**  
**PLATEFORME LOGISTIQUE DE GARROMANCHE**  
**ACHATS DE TERRAINS ET BATIMENT PAR LA SOCIÉTÉ CHATEL NORD**

**La présente délibération vise à rectifier la délibération du 11 décembre 2015 suite à une erreur matérielle :**

Les élus communautaires ont redéfini en 2014 les priorités de la stratégie de développement économique durable du Boulonnais parmi lesquelles figurent à l'enjeu 3 "un territoire attractif pour les entreprises".

Par délibération du 11 décembre 2015, le BUREAU a décidé de vendre à la société CHATEL NORD, ou toute société éventuellement de crédit-bail immobilier qu'il lui plaira de substituer, le bâtiment BERING, le terrain d'assiette et les parcelles attenantes sis parc d'activités de Garromanche à Outreau.

Suite à une erreur matérielle, il convient de prendre en compte qu'une des parcelles de ce terrain d'assiette est la parcelle cadastrée n°XE254 et non pas n°XE24.

**Après avis de la commission développement économique et portuaire du 29 février 2016,**

**Il est demandé au BUREAU :**

**-de corriger la délibération n°2/11-12-15 du 11 décembre 2015 en visant la parcelle cadastrée n°XE254 et non n°XE24 ;**

**-d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.**

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b> Ont signé tous les membres présents Délibération affichée Le 1 <sup>er</sup> avril 2016		
Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS  
LE VICE PRÉSIDENT

Claude ALLAN



# REUNION DU BUREAU EN DATE DU 1<sup>er</sup> avril 2016

Envoyé en préfecture le 05/04/2016

Reçu en préfecture le 05/04/2016

Affiché le

SLO

062-246200729-20160401-3\_01\_04\_2016-DE

		PRESENT	ABSENTS	EXCUSES	AVEC POUVOIR A
SAINT LEONARD	Président M. Jean-Loup LESAFFRE				
BOULOGNE-SUR-MER	M. Frédéric CUVILLIER				
	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA				
	M. Dominique GODEFROY				
	M. Claude ALLAN				
	M. Jean-Claude ETIENNE.				
OUTREAU	Mme Thérèse GUILBERT				Madeleine BENOUSSAR
	Mme Madeleine BENOUSSAR				
ST MARTIN- BOULOGNE	M. Christian BALY				Jean-Loup LESAFFRE
	M. Olivier CABOCHE				
LE PORTEL	M. Olivier BARBARIN				Antoine LOGIE
WIMEREUX	M. Francis RUELLE				
ST ETIENNE AU MONT	M. Brigitte PASSEBOSC				
WIMILLE	M. Antoine LOGIÉ				
NEUFCHATEL HARDELLOT	M. Jean-Pierre PONT				
EQUIHEN PLAGE	M. Christian FOURCROY				
CONDETTE	Mr Kaddour-Jean DERRAR				
HESDIN L'ABBE	M. Jacques POCHET				
LA CAPELLE	M. Bernard GRARE				Jacques POCHET
DANNES	M. Patrice QUETELARD				
BAINCTHUN	M. Daniel PARENTY				
ISQUES	M. Bertrand DUMAINE				
NESLES	M. Guy FEUTRY				
HESDIGNEUL	M. Yves HENNEQUIN				
CONTEVILLE	M. Jean-Renaud TAUBREGEAS				Brigitte PASSEBOSC
PERNES	M. Jacques BERTELOOT				
ECHINGHEN	M. Jacques LANNOY				
PITTEFAUX	M. Patrick COPPIN				
Nombre de membres en exercice		28			
SECRETAIRE DE SEANCE		Monsieur Jacques LANNOY			

Effectif du Bureau : 28

Présents	18
Excusés avec pouvoir	05
Excusé sans pouvoir	02
Absent	03
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 3/01-04-16

Projet 1489

### CONTRAT D'OBJECTIFS 2016 AVEC LE PÔLE AQUIMER

Les élus communautaires ont redéfini en 2014 les priorités de la stratégie de développement économique durable du Boulonnais. L'action du Pôle Aquimer s'inscrit dans l'enjeu relatif à « L'économie maritime et portuaire », en cohérence avec la priorité « Recherche & Développement ».

Par délibération du 09 avril 2015, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a renouvelé son soutien à l'association Aquimer pour les années 2015, 2016 et 2017. Celui-ci a été formalisé par la signature, le 06 octobre 2015, d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2015-2017 liant les deux structures et précisant les modalités générales du soutien financier apporté par la CAB.

A l'instar du contrat d'objectifs signé en 2015, un nouveau document de référence doit être signé pour cette année 2016. Il reprend le montant de la subvention sollicitée, à savoir 136 450 € répartis comme suit : le « Fonds projets », doté de 47 700 €, le « Fonds Fonctionnement » doté de 88 750 €, qui comprend l'enveloppe « Aide au développement » de 19 450 €.

Le programme d'actions 2016, pour lequel le pôle sollicite un soutien financier, s'appuie sur trois éléments principaux :

- un volet innovation, avec pour objectif principal la transformation des projets collaboratifs de Recherche et de Développement (R&D) en produits, procédés et services innovants sur le marché ;
- le renforcement des coopérations internationales au sein des projets collaboratifs ;
- un volet formation, mis en adéquation avec les besoins des entreprises.

Le budget prévisionnel 2016 du pôle Aquimer, présenté en annexe, s'élève à 1 120 250 €, consolidé à 1 362 250 € avec la valorisation du temps passé des entreprises (en contraction de 1,8% par rapport à l'année précédente). La contribution de la CAB correspondrait à 7,9% du budget de fonctionnement total de l'association.

L'association Aquimer, faute de projets novateurs en 2015, sollicite en outre la CAB pour le report de l'enveloppe spécifique « Fonds Projets ». L'enveloppe 2015 non consommée s'ajouterait à l'enveloppe 2016 du même montant, soit 47 700 € annuels. Le pôle de compétitivité serait donc à même de soutenir des projets plus conséquents.

Sous réserve des crédits disponibles (ligne budgétaire : 90-6574 du budget principal), l'engagement financier de la CAB envers le pôle national de compétitivité Aquimer sera traduit dans le contrat d'objectifs 2016. A noter qu'un acompte de 22 188 euros, octroyé par délibération du 5 février 2016, a d'ores et déjà été versé au Pôle Aquimer dans le courant du premier trimestre 2016, à titre exceptionnel, dans l'attente du vote des budgets primitifs de la CAB.

*Dans le cas du non respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

Après avis de la commission développement économique et portuaire du 29 février 2016,

il est demandé au BUREAU :

- d'attribuer une subvention de 136 450 € au pôle national de compétitivité Aquimer, au titre de l'année 2016, répartie comme suit :

- 88 750 € pour le « Fonds Fonctionnement » de l'association, qui comprend une enveloppe « Aide au développement » de 19 450 €,
- 44 700 € pour le « Fonds Projets », relatif à la gestion de projet (appui financier aux projets labellisés) ;

- de valider le report de l'enveloppe 2015 du "Fonds Projets" sur l'année 2016 ;

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce soutien financier, dont le contrat d'objectifs 2016.

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b> Ont signé tous les membres présents Délibération affichée Le 1 <sup>er</sup> avril 2016		
Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS  
LE VICE PRÉSIDENT

Claude ALLAN

1 ANNEXE(S) JOINTE(S)



# aquimer

Le pôle des produits aquatiques

DÉPENSES H.T.	2015	RÉCÉTTES H.T.	2016
<b>Investissements</b>			
Matériel Informatique			
Matériel Bureau			
<b>Total</b>	<b>12 500.00</b>	<b>ETAT - DIRECCTE</b>	<b>150 000.00</b>
<b>Frais de Fonctionnement</b>			
Fournitures Bureau	12 875.00	ETAT - MAP	140 000.00
Loyer + charges	60 950.00		
Assurances	2 815.00	CONSEIL REGIONAL	388 200.00
Entretien - Maintenance	3 340.00		
Documentation	4 985.00	CONSEIL GENERAL	50 000.00
Missions Réceptions	9 015.00		
Honoraires	168 700.00	CAB	88 750.00
Téléphone - Affranchissement	9 015.00		
Autres frais	5 680.00	FINANCEMENT MANQUANT	60 000.00
<b>Total</b>	<b>277 375.00</b>	COTISATIONS + CONTRIBUTIONS PIVEES	243 300.00
<b>Frais de Déplacement</b>	<b>30 900.00</b>		
<b>Programme International</b>	<b>26 500.00</b>		
<b>Communication</b>	<b>83 500.00</b>		
<b>Journée Collaborative</b>	<b>18 775.00</b>		
<b>Salaires + Charges</b>			
Directeur - 0,4			
Directrice des projets - 1			
Chargés de mission Animation - 3 (+1 en 2016)			
Chargés de mission Veille - 1			
Chargé de Communication - 1			
Secrétaire Animation - 0,85			
Secrétaire Veille - 0,5			
Responsable Administratif - 0,5			
<b>Total</b>	<b>668 500.00</b>		
<b>Frais Financiers</b>	<b>2 200.00</b>		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 180 250.00</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 180 250.00</b>
<b>MISES A DISPOSITION</b>		<b>APPORTS</b>	
Valorisation du temps passé :			
- Par les Entreprises au titre de leur participation aux groupes de travail	242 000.00	ENTREPRISES	242 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 362 250.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 362 250.00</b>

  
 19, rue du Général de Gaulle  
 62100 BOULONNE-MER

FONDS PIVEES 243 300.00

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours en annulation auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence de la Communauté d'agglomération du Boulonnais ou du Tribunal administratif, dans un délai de deux mois, vaut acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal administratif de Lille.

FONDS PIVEES 243 300.00

# REUNION DU BUREAU EN DATE DU 1<sup>er</sup> avril 2016

Envoyé en préfecture le 06/04/2016

Reçu en préfecture le 06/04/2016

Affiché le



062-246200729-20160401-5\_01\_04\_2016-DE

		PRESENT	ABSENTS	EXCUSES	AVEC POUVOIR A	
SAINT LEONARD	Président M. Jean-Loup LESAFFRE					
BOULOGNE-SUR-MER	M. Frédéric CUVILLIER					
	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA					
	M. Dominique GODEFROY					
	M. Claude ALLAN					
	M. Jean-Claude ETIENNE.					
OUTREAU	Mme Thérèse GUILBERT				Madeleine BENOUSSAR	
	Mme Madeleine BENOUSSAR					
ST MARTIN- BOULOGNE	M. Christian BALY				Jean-Loup LESAFFRE	
	M. Olivier CABOCHE					
LE PORTEL	M. Olivier BARBARIN				Antoine LOGIE	
WIMEREUX	M. Francis RUELLE					
ST ETIENNE AU MONT	M. Brigitte PASSEBOSC					
WIMILLE	M. Antoine LOGIÉ					
NEUFCHATEL HARDELLOT	M. Jean-Pierre PONT					
EQUIHEN PLAGE	M. Christian FOURCROY					
CONDETTE	Mr Kaddour-Jean DERRAR					
HESDIN L'ABBE	M. Jacques POCHET					
LA CAPELLE	M. Bernard GRARE				Jacques POCHET	
DANNES	M. Patrice QUETELARD					
BAINCTHUN	M. Daniel PARENTY					
ISQUES	M. Bertrand DUMAINE					
NESLES	M. Guy FEUTRY					
HESDIGNEUL	M. Yves HENNEQUIN					
CONTEVILLE	M. Jean-Renaud TAUBREGEAS				Brigitte PASSEBOSC	
PERNES	M. Jacques BERTELOOT					
ECHINGHEN	M. Jacques LANNOY					
PITTEFAUX	M. Patrick COPPIN					
Nombre de membres en exercice						28
SECRETAIRE DE SEANCE						Monsieur Jacques LANNOY

**Effectif du Bureau : 28**

<b>Présents</b>	<b>18</b>
<b>Excusés avec pouvoir</b>	<b>05</b>
<b>Excusé sans pouvoir</b>	<b>02</b>
<b>Absent</b>	<b>03</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

**NAUSICAA**  
**N° 5/01-04-16**  
**Projet 1501**

**AVENANT AU MARCHÉ DE CONCEPTION RÉALISATION**  
**POUR L'EXTENSION DU CENTRE NATIONAL DE LA MER**  
**MODIFICATION DES DOCUMENTS DE MARCHÉ**  
**SUPPRESSION DE LA NOTION DE SOUS GROUPEMENT - AVENANT N°4**

La Commission d'appel d'offres du 9 mai 2014 a attribué le marché de conception-réalisation pour la construction de l'extension et la restructuration du Centre National de la Mer.

Le 13 juin 2014, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a autorisé la signature dudit marché.

Le marché de conception-réalisation pour la construction de l'extension et la restructuration du Centre National de la Mer portant le n°2015/472 a été notifié le 24 février 2015 à SOGEA CARONI, mandataire solidaire du groupement conjoint de conception-réalisation.

Un premier avenant, sans impact financier, a permis de mettre à jour les différents documents administratifs relatifs au marché : liste des contractants, des cocontractants et du planning d'exécution de la mission.

Un deuxième avenant, sans impact financier, a permis d'adapter le phasage de l'opération aux impératifs du terrain et des différents opérateurs intervenants.

Un troisième avenant, sans impact financier, a permis de mettre à jour les documents de marché, afin de prendre en compte, à budget constant, l'avancement des différents travaux et les choix stratégiques opérés par la maîtrise d'ouvrage (adaptation du planning, transfert d'honoraires, allongement du tunnel, etc.)

Un quatrième avenant s'avère nécessaire, afin de supprimer la notion de « sous-groupement » des documents de marché, le mandataire solidaire, tant en conception qu'en réalisation, demeurant la société SOGEA-CARONI.

Ces modifications n'ont pas d'impact financier sur le montant global du marché.

***Récapitulatif :***

Avenant	Date	Objet de l'avenant	Impact financier
1	Juin 15	Régularisation administrative	0 €
2	Oct 15	Adaptation du phasage de l'opération	0 €
3	Janv. 16	Modification du périmètre des études PRO – Transfert d'honoraires – adaptation du planning – Ajout d'un élément au tunnel des hautes mers - transfert d'une partie du budget du poste production multimédia vers le poste conception	0 €
4	Mars 16	Suppression la notion de « sous-groupement »	0 €

**Il est demandé au BUREAU :**

**- d'approuver la passation d'un avenant n°4 au marché n°2015/472 signé avec SOGEA CARONI, mandataire solidaire du groupement conjoint de conception-réalisation pour la**

*La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

construction de l'extension et la restructuration du Centre National de la Mer, relatif aux dispositions pré-citées ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b> Ont signé tous les membres présents Délibération affichée Le 1 <sup>er</sup> avril 2016		
Pour: 23	Contre : 0	Abstention : 0

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS  
LE VICE PRÉSIDENT

Jean Claude ETIENNE


# REUNION DU BUREAU EN DATE DU 1<sup>er</sup> avril 2016

Envoyé en préfecture le 05/04/2016

Recu en préfecture le 05/04/2016

Affiché le

SLO

062-246200729-20160401-06\_01\_04\_2016-DE

		PRESENT	ABSENTS	EXCUSES	AVEC POUVOIR A	
SAINT LEONARD	Président M. Jean-Loup LESAFFRE					
BOULOGNE-SUR-MER	M. Frédéric CUVILLIER					
	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA					
	M. Dominique GODEFROY					
	M. Claude ALLAN					
	M. Jean-Claude ETIENNE.					
OUTREAU	Mme Thérèse GUILBERT				Madeleine BENOUSSAR	
	Mme Madeleine BENOUSSAR					
ST MARTIN- BOULOGNE	M. Christian BALY				Jean-Loup LESAFFRE	
	M. Olivier CABOCHE					
LE PORTEL	M. Olivier BARBARIN				Antoine LOGIE	
WIMEREUX	M. Francis RUELLE					
ST ETIENNE AU MONT	M. Brigitte PASSEBOSC					
WIMILLE	M. Antoine LOGIÉ					
NEUFCHATEL HARDELLOT	M. Jean-Pierre PONT					
EQUIHEN PLAGE	M. Christian FOURCROY					
CONDETTE	Mr Kaddour-Jean DERRAR					
HESDIN L'ABBE	M. Jacques POCHET					
LA CAPELLE	M. Bernard GRARE				Jacques POCHET	
DANNES	M. Patrice QUETELARD					
BAINCTHUN	M. Daniel PARENTY					
ISQUES	M. Bertrand DUMAINE					
NESLES	M. Guy FEUTRY					
HESDIGNEUL	M. Yves HENNEQUIN					
CONTEVILLE	M. Jean-Renaud TAUBREGEAS				Brigitte PASSEBOSC	
PERNES	M. Jacques BERTELOOT					
ECHINGHEN	M. Jacques LANNOY					
PITTEFAUX	M. Patrick COPPIN					
Nombre de membres en exercice						28
SECRETAIRE DE SEANCE						Monsieur Jacques LANNOY

Effectif du Bureau : 28

Présents	18
Excusés avec pouvoir	05
Excusé sans pouvoir	02
Absent	03
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

**POLITIQUE DE LA VILLE**  
**N° 6/01-04-16**  
**Projet 1459**  
**CHANTIER JEUNES CITOYENS 2016**

*Conformément au projet de territoire de cohésion sociale et solidaire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais mène une politique volontariste en faveur de l'engagement des jeunes et de leur esprit d'initiative (enjeu 4 – donner des perspectives à la jeunesse).*

En vertu de la décision du Conseil communautaire en date du 7 février 2014, la mise en œuvre des chantiers jeunes citoyens répond aux principes suivants :

- ✓ des jeunes de deux communes (entre 13 et 18 ans) associées ;
- ✓ des activités manuelles au service de la collectivité et des activités ludiques ;
- ✓ un engagement bénévole des jeunes et aucune rémunération directe ;
- ✓ un partenariat entre les jeunes et des associations à caractère social ;
- ✓ une gratification plafonnée à 1.250 € pour chacun des groupes (750 € pour les projets portés par les jeunes et 500 € pour l'association choisie par les jeunes).

L'opération suivante entre dans ce cadre :

Date	Structure jeunesse	Thème du chantier	Gratification		
			TOTAL	Projets des jeunes	Projet social
Vacances de Février (du 15 au 19 février 2016)	Maison des Jeunes de Saint-Léonard	Chantier de nettoyage et de débroussaillage sur le Cap d'Alprech	1.250 €	750 € Sorties ludiques	1.000 € à l'association Intramurock
	APMCJ de Boulogne-sur-Mer		1.250 €	750 € Sorties ludiques	

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2016 (ligne budgétaire 520-6574 – opération Prévention), un conventionnement doit garantir que la gratification de la CAB est effectivement allouée aux projets des jeunes et à l'association à caractère social.

*Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement Supérieur et Santé du 1<sup>er</sup> mars 2016,**

**Il est proposé au BUREAU :**

- d'accorder une subvention de 750 € à l'association Maison des Jeunes de Saint-Léonard ;
- d'accorder une subvention de 750 € à l'APMCJ de Boulogne-sur-Mer ;
- d'accorder une subvention de 1.000 € à l'association Intramurock ;

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b> Ont signé tous les membres présents Délibération affichée Le 1 <sup>er</sup> avril 2016		
Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS  
LA VICE PRÉSIDENTE

Mireille HINGREZ-CEREDA



# REUNION DU BUREAU EN DATE DU 1<sup>er</sup> avril 2016

Envoyé en préfecture le 05/04/2016

Reçu en préfecture le 05/04/2016

Affiché le

SLO

062-246200729-20160401-7\_01\_04\_2016-DE

		PRESENT	ABSENTS	EXCUSES	AVEC POUVOIR A
SAINT LEONARD	Président M. Jean-Loup LESAFFRE				
BOULOGNE-SUR-MER	M. Frédéric CUVILLIER				
	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA				
	M. Dominique GODEFROY				
	M. Claude ALLAN				
	M. Jean-Claude ETIENNE.				
OUTREAU	Mme Thérèse GUILBERT				Madeleine BENOUSSAR
	Mme Madeleine BENOUSSAR				
ST MARTIN- BOULOGNE	M. Christian BALY				Jean-Loup LESAFFRE
	M. Olivier CABOCHE				
LE PORTEL	M. Olivier BARBARIN				Antoine LOGIE
WIMEREUX	M. Francis RUELLE				
ST ETIENNE AU MONT	M. Brigitte PASSEBOSC				
WIMILLE	M. Antoine LOGIÉ				
NEUFCHATEL HARDELLOT	M. Jean-Pierre PONT				
EQUIHEN PLAGE	M. Christian FOURCROY				
CONDETTE	Mr Kaddour-Jean DERRAR				
HESDIN L'ABBE	M. Jacques POCHET				
LA CAPELLE	M. Bernard GRARE				Jacques POCHET
DANNES	M. Patrice QUETELARD				
BAINCTHUN	M. Daniel PARENTY				
ISQUES	M. Bertrand DUMAINE				
NESLES	M. Guy FEUTRY				
HESDIGNEUL	M. Yves HENNEQUIN				
CONTEVILLE	M. Jean-Renaud TAUBREGEAS				Brigitte PASSEBOSC
PERNES	M. Jacques BERTELOOT				
ECHINGHEN	M. Jacques LANNOY				
PITTEFAUX	M. Patrick COPPIN				
Nombre de membres en exercice		28			
SECRETAIRE DE SEANCE		Monsieur Jacques LANNOY			

Effectif du Bureau : 28

Présents	18
Excusés avec pouvoir	05
Excusé sans pouvoir	02
Absent	03
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

## POLITIQUE DE LA VILLE

N° 7/01-04-16

Projet 1499

### PROJET DE TERRITOIRE DE COHÉSION SOCIALE ET URBAINE PROGRAMMATION 2016 DU CONTRAT DE VILLE, DE LA RÉGION ET DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE COFINANCEMENTS CAB

Le projet de territoire de cohésion sociale et urbaine « Ensemble agir pour nos quartiers », approuvé par le Conseil communautaire du 17 octobre 2014, renouvelle l'intervention de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) en matière de politique de la ville et en direction des quartiers où des difficultés urbaines et sociales sont concentrées.

Le contrat de ville, signé le 26 juin 2015, a pour ambition de réduire les écarts entre des quartiers défavorisés (et reconnus prioritaires par l'État) et le reste de l'agglomération boulonnaise en améliorant le cadre et les conditions de vie.

Conformément au volet financier voté par le Conseil communautaire le 24 mars 2016, la CAB peut participer à des actions qui s'inscrivent dans les thématiques du contrat de ville et de la programmation annuelle de la Région qui répondent aux critères suivants :

- respect des priorités du projet de territoire de l'agglomération boulonnaise ;
- dimension intercommunale ou inter-quartiers des projets ;
- complémentarité avec les cofinancements apportés par l'État, la Région ou tout autre partenaire institutionnel.

#### Programmation 2016 du Contrat de ville

##### Pilier économique : développer l'activité et l'emploi

Axe	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Plan de financement	
			Coût total	Aide CAB
Lever les freins à l'emploi et renforcer l'accompagnement à l'emploi	Cap'mobil	Un permis pour tous	60 005 €	20 000 €
	Mission Locale du Pays boulonnais	Dynamiqu'emploi	57 264 €	15 000 €
	Réussir Ensemble	Accompagnement des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée des quartiers prioritaires	82 609 €	40 000 €
	Tous Parrains	Parrainage pour tous	68 500 €	22 000 €
	Cercle Côte d'Opale Synergie	Forum objectif emplois	35 146 €	12 000 €
Promouvoir les nouvelles formes de collaboration économique	Grands ensemble SCOP SA	Coopératives Jeunesse de Services	44 820 €	20 000 €
	BGE Littoral Opale	Entrepreneuriat dans les quartiers	35 000 €	17 650 €
	Réussir Ensemble	Fabrique sociale et numérique du Boulonnais	185 000 €	47 667 €
Promouvoir et faciliter l'accès à la formation tout au long de la vie	Ville de Le Portel	Forum de la formation professionnelle et de l'alternance	9 866 €	2 467 €
Encourager la création et le développement d'activités économiques	ADIE	Sensibilisation à la création d'entreprise et financement de microentrepreneurs via le micro-crédit accompagné	14 094 €	5 000 €
			<b>Sous-total</b>	<b>201 784 €</b>

*La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

## Pilier Social : lutter contre toutes les formes de précarité

Axe	Maître d'ouvrage	Projet	Plan de financement	
			Coût total	Aide CAB
Favoriser l'accès à la culture, au sport et aux loisirs	CDSI	Agir contre toutes les formes de discriminations pour vivre ensemble...	49 950 €	11 000 €
	Association Intramurock	Intranews – les rendez-vous des rédacteurs en herbe	29 514 €	5 000 €
	Néo Street	Journée internationale de la danse	37 000 €	2 000 €
Faciliter l'accès aux dispositifs de soin, de prévention et d'éducation à la santé	CIDFF	Soutien psychologique individuel	19 706 €	10 000 €
	Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer	Repérage précoce des cancers VADS	48 300 €	10 700 €
	Littoral Préventions Initiatives	Chats perchés	35 500 €	5 500 €
	Bulles et Blablabla	Hygiène, bien-être et blablabla	7 790 €	2 800 €
			<b>Sous-total</b>	<b>47 000 €</b>
			<b>TOTAL CONTRAT DE VILLE</b>	<b>248 784 €</b>

## Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Priorité	Maître d'ouvrage	Projet	Plan de financement	
			Coût total	Aide CAB
Victimes de violences intra-familiales, aide aux victimes et accompagnement des auteurs de violences intra-familiales	CIDFF	Permanences juridiques et groupes de parole à destination des victimes de violences conjugales	16 255 €	7 000 €
	Echoterra	Groupes thérapeutiques pour auteurs de violences intra-familiales	5 200 €	2 600 €
	AVIJ 62	Renforcement du partenariat AVIJ62/DDSP : présence au commissariat central de Boulogne-sur-Mer et au commissariat de proximité de Beaufort	6 214 €	3 000 €
		Accompagnement pluridisciplinaire et partenarial des victimes d'actes infractionnels ou accidentels et en particulier subis au sein de la sphère intra-familiale	39 285 €	12 000 €
Jeunes exposés à la délinquance	Tous Parrains	Ateliers techniques de recherches d'emploi pour les jeunes suivis par la PJJ	5 000 €	2 500 €
	Mission Locale du Pays boulonnais	Accompagnement des jeunes sous main de justice	9 000 €	2 250 €
			<b>TOTAL FIPD</b>	<b>29 350 €</b>

## Programmation Région

Priorité	Maître d'ouvrage	Projet	Plan de financement	
			Coût total	Aide CAB
Nos Quartiers d'Eté	Association DSU	Nos quartiers d'été 2016	29 000 €	7 000 €
			<b>TOTAL REGION</b>	<b>7 000 €</b>

Les cofinancements de la CAB sont alloués sous réserve de l'inscription des crédits au Budget

*La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

Primitif 2016 (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Cohésion sociale) et de la décision concordante du comité d'engagement de la Préfecture du Pas-de-Calais pour chacun des projets.

*Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement supérieur et Santé du 1er mars 2016,**

**Il est proposé au BUREAU :**

- d'approuver la participation de la CAB telle que définie ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b> Ont signé tous les membres présents Délibération affichée Le 1 <sup>er</sup> avril 2016		
Pour: 23	Contre : 0	Abstention : 0

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS  
LA VICE PRÉSIDENTE

Mireille HINGREZ-CEREDA



# REUNION DU BUREAU EN DATE DU 1<sup>er</sup> avril 2016

Envoyé en préfecture le 05/04/2016

Reçu en préfecture le 05/04/2016

Autorisé le

SLO

062-246200729-20160401-8\_01\_04\_2016-DE

		PRESENT	ABSENTS	EXCUSES	AVEC POUVOIR A
SAINT LEONARD	Président M. Jean-Loup LESAFFRE				
BOULOGNE-SUR-MER	M. Frédéric CUVILLIER				
	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA				
	M. Dominique GODEFROY				
	M. Claude ALLAN				
	M. Jean-Claude ETIENNE.				
OUTREAU	Mme Thérèse GUILBERT				Madeline BENOUSSAR
	Mme Madeleine BENOUSSAR				
ST MARTIN- BOULOGNE	M. Christian BALY				Jean-Loup LESAFFRE
	M. Olivier CABOCHE				
LE PORTEL	M. Olivier BARBARIN				Antoine LOGIE
WIMEREUX	M. Francis RUELLE				
ST ETIENNE AU MONT	M. Brigitte PASSEBOSC				
WIMILLE	M. Antoine LOGIÉ				
NEUFCHATEL HARDELLOT	M. Jean-Pierre PONT				
EQUIHEN PLAGE	M. Christian FOURCROY				
CONDETTE	Mr Kaddour-Jean DERRAR				
HESDIN L'ABBE	M. Jacques POCHET				
LA CAPELLE	M. Bernard GRARE				Jacques POCHET
DANNES	M. Patrice QUETELARD				
BAINCTHUN	M. Daniel PARENTY				
ISQUES	M. Bertrand DUMAINE				
NESLES	M. Guy FEUTRY				
HESDIGNEUL	M. Yves HENNEQUIN				
CONTEVILLE	M. Jean-Renaud TAUBREGEAS				Brigitte PASSEBOSC
PERNES	M. Jacques BERTELOOT				
ECHINGHEN	M. Jacques LANNOY				
PITTEFAUX	M. Patrick COPPIN				
Nombre de membres en exercice		28			
SECRETAIRE DE SEANCE		Monsieur Jacques LANNOY			

Effectif du Bureau : 28

Présents	18
Excusés avec pouvoir	05
Excusé sans pouvoir	02
Absent	03
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

**POLITIQUE DE LA VILLE**  
**N° 8/01-04-16**  
**Projet 1446**  
**CENTRES SOCIAUX - CONVENTION DE SORTIE 2015/2017**  
**PARTICIPATION FINANCIÈRE 2016**

En 2002, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a initié une démarche expérimentale avec les centres sociaux par le biais de conventions d'objectifs pluriannuelles dont les modalités ont évolué au gré des renouvellements.

Par une délibération du Conseil en date du 9 avril 2015, la CAB a posé les conditions de sortie de ce dispositif :

- 15 000 € en 2015 ;
- **10 000 € en 2016 (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Cohésion sociale) ;**
- et de 5 000 € en 2017.

A compter de 2018, la CAB pourra apporter son soutien à des actions portées par les centres sociaux de l'agglomération boulonnaise dans le cadre du projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers » et de ses règles de financement.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

**Après avis de la commission Politiques Solidaires, Enseignement supérieur et Santé du 1<sup>er</sup> mars 2016,**

**Il est proposé au BUREAU :**

- **d'accorder en 2016 une subvention de 10 000 € au Centre Social Éclaté de Saint-Martin-Boulogne ;**
- **d'accorder en 2016 une subvention de 10 000 € au Centre Socio-Culturel Audrey Bartier de Wimereux ;**
- **d'accorder en 2016 une subvention de 10 000 € au centre social Jacques Brel d'Outreau ;**
- **d'accorder en 2016 une subvention de 10 000 € au centre social Espace Carnot de Le Portel ;**
- **d'accorder en 2016 une subvention de 10 000 € au centre social de Boulogne-sur-Mer géré en régie municipale.**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ont signé tous les membres présents

Délibération affichée

Le 1<sup>er</sup> avril 2016

Pour: 23

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS  
LA VICE PRÉSIDENTE

Mireille HINGREZ-CEREDA



# REUNION DU BUREAU EN DATE DU 1<sup>er</sup> avril 2016

Envoyé en préfecture le 05/04/2016

Révisé en préfecture le 05/04/2016

Affiché le

SLO

ID: 062-246200729-20160401-9\_01\_04\_2016-DE

		PRESENT	ABSENTS	EXCUSES	AVEC POUVOIR A
<b>SAINT LEONARD</b>	Président M. Jean-Loup LESAFFRE				
<b>BOULOGNE-SUR-MER</b>	M. Frédéric CUVILLIER				
	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA				
	M. Dominique GODEFROY				
	M. Claude ALLAN				
	M. Jean-Claude ETIENNE.				
<b>OUTREAU</b>	Mme Thérèse GUILBERT				Madeleine BENOUSSAR
	Mme Madeleine BENOUSSAR				
<b>ST MARTIN- BOULOGNE</b>	M. Christian BALY				Jean-Loup LESAFFRE
	M. Olivier CABOCHE				
<b>LE PORTEL</b>	M. Olivier BARBARIN				Antoine LOGIE
<b>WIMEREUX</b>	M. Francis RUELLE				
<b>ST ETIENNE AU MONT</b>	M. Brigitte PASSEBOSC				
<b>WIMILLE</b>	M. Antoine LOGIÉ				
<b>NEUFCHATEL HARDELLOT</b>	M. Jean-Pierre PONT				
<b>EQUIHEN PLAGE</b>	M. Christian FOURCROY				
<b>CONDETTE</b>	Mr Kaddour-Jean DERRAR				
<b>HESDIN L'ABBE</b>	M. Jacques POCHET				
<b>LA CAPELLE</b>	M. Bernard GRARE				Jacques POCHET
<b>DANNES</b>	M. Patrice QUETELARD				
<b>BAINCTHUN</b>	M. Daniel PARENTY				
<b>ISQUES</b>	M. Bertrand DUMAINE				
<b>NESLES</b>	M. Guy FEUTRY				
<b>HESDIGNEUL</b>	M. Yves HENNEQUIN				
<b>CONTEVILLE</b>	M. Jean-Renaud TAUBREGEAS				Brigitte PASSEBOSC
<b>PERNES</b>	M. Jacques BERTELOOT				
<b>ECHINGHEN</b>	M. Jacques LANNOY				
<b>PITTEFAUX</b>	M. Patrick COPPIN				
Nombre de membres en exercice		28			
SECRETAIRE DE SEANCE		Monsieur Jacques LANNOY			

Effectif du Bureau : 28

Présents	18
Excusés avec pouvoir	05
Excusé sans pouvoir	02
Absent	03
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

## POLITIQUE DE LA VILLE

N° 9/01-04-16

Projet 1452

### SOUTIEN FINANCIER 2016 AUX ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

*Conformément au projet de territoire de cohésion sociale et solidaire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) soutient les initiatives qui permettent de lever les freins à l'emploi (enjeu 2 – réduire les inégalités face à l'emploi).*

Depuis de nombreuses années, la CAB favorise le développement de l'économie sociale et solidaire et notamment des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) pour leur action en faveur des personnes éloignées de l'emploi.

Par délibération de son Conseil en date du 9 avril 2015, la CAB en a modifié toutefois les conditions d'éligibilité et les modalités financières.

Dans un souci de simplification, l'aide de la CAB est désormais fonction du nombre de salariés en insertion dans les ACI (sur la base de la moyenne des trois dernières années) :

- ✓ jusque 20 salariés en insertion 15 000 €
- ✓ de 21 à 60 salariés en insertion 20 000 €
- ✓ à partir de 61 salariés en insertion 25 000 €

Dans ces conditions, quatre associations peuvent prétendre à l'aide financière 2016 de la CAB :

Structures	Nombre moyen de salariés en insertion sur les 3 dernières années	Subvention CAB
Biosol 62	18	15 000 €
Atelier Créatif	48	20 000 €
Panier de la Mer	23	20 000 €
Rivages Propres Côte d'Opale	100	25 000 €

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2016 (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Emploi), une convention doit nécessairement lier la CAB et les structures bénéficiaires (modalités de versement, de suivi et d'évaluation). Elle appelle un suivi et une évaluation pour mesurer la valeur ajoutée de l'intervention de la CAB.

*Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la commission Politiques Solidaire, Enseignement supérieur et Santé du 1<sup>er</sup> mars 2016,**

**Il est proposé au BUREAU :**

- d'accorder en 2016 une subvention de 15 000 € à Biosol 62 ;
- d'accorder en 2016 une subvention de 20 000 € à Atelier Créatif ;

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

- d'accorder en 2016 une subvention de 20 000 € au Panier de la Mer ;
- d'accorder en 2016 une subvention de 25 000 € à Rivages Propres Côte d'Opale ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b> Ont signé tous les membres présents Délibération affichée Le 1 <sup>er</sup> avril 2016		
Pour: 23	Contre : 0	Abstention : 0

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS  
LA VICE PRÉSIDENTE

Mireille HINGREZ-CEREDA



# REUNION DU BUREAU EN DATE DU 1<sup>er</sup> avril 2016

Envoyé en préfecture le 05/04/2016

Reçu en préfecture le 05/04/2016

Affiché le

SLO

: 062-246200729-20160401-010\_01\_04\_2016-DE

		PRESENT	ABSENTS	EXCUSES	AVEC POUVOIR A
SAINT LEONARD	Président M. Jean-Loup LESAFFRE				
BOULOGNE-SUR-MER	M. Frédéric CUVILLIER				
	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA				
	M. Dominique GODEFROY				
	M. Claude ALLAN				
	M. Jean-Claude ETIENNE.				
OUTREAU	Mme Thérèse GUILBERT				Madeleine BENOUSSAR
	Mme Madeleine BENOUSSAR				
ST MARTIN- BOULOGNE	M. Christian BALY				Jean-Loup LESAFFRE
	M. Olivier CABOCHE				
LE PORTEL	M. Olivier BARBARIN				Antoine LOGIE
WIMEREUX	M. Francis RUELLE				
ST ETIENNE AU MONT	M. Brigitte PASSEBOSC				
WIMILLE	M. Antoine LOGIÉ				
NEUFCHATEL HARDELLOT	M. Jean-Pierre PONT				
EQUIHEN PLAGE	M. Christian FOURCROY				
CONDETTE	Mr Kaddour-Jean DERRAR				
HESDIN L'ABBE	M. Jacques POCHET				
LA CAPELLE	M. Bernard GRARE				Jacques POCHET
DANNES	M. Patrice QUETELARD				
BAINCTHUN	M. Daniel PARENTY				
ISQUES	M. Bertrand DUMAINE				
NESLES	M. Guy FEUTRY				
HESDIGNEUL	M. Yves HENNEQUIN				
CONTEVILLE	M. Jean-Renaud TAUBREGEAS				Brigitte PASSEBOSC
PERNES	M. Jacques BERTELOOT				
ECHINGHEN	M. Jacques LANNOY				
PITTEFAUX	M. Patrick COPPIN				
Nombre de membres en exercice		28			
SECRETAIRE DE SEANCE		Monsieur Jacques LANNOY			

Effectif du Bureau : 28

Présents	18
Excusés avec pouvoir	05
Excusé sans pouvoir	02
Absent	03
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**  
**N° 10/01-04-16**  
**Projet 1472**  
**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2016**  
**À LA MAISON DE L'ÉTUDIANT DE BOULOGNE-SUR-MER**

Depuis son installation en plein cœur du Campus universitaire Saint-Louis au sein du Pavillon Clocheville, la Maison de l'Étudiant (MDE) de Boulogne-sur-Mer est aujourd'hui le lieu de vie incontournable des étudiants post-bac de l'agglomération boulonnaise.

Outre l'espace détente, la MDE organise des activités et propose de nombreux services aux étudiants : épicerie solidaire, accompagnement scolaire des étudiants du Boulonnais, création d'un potager bio, organisation et participation à de nombreuses manifestations (forum des associations, Solid'Ess, Salon de l'Étudiant, soirées, concerts, ateliers culturels, etc). Par ailleurs, l'équipe de direction apporte un soutien à toutes les initiatives étudiantes et notamment par le biais des associations, en les accompagnant dans leur démarches et les dirigeant vers les bons contacts.

Par délibération du conseil communautaire du 10 décembre 2009, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a décidé d'accompagner des structures ciblées sur l'enseignement et la vie estudiantine, dont la MDE de Boulogne-sur-Mer. Partenaire historique de l'association, la CAB participe chaque année au budget de fonctionnement de la MDE qui réalise des actions en lien avec des politiques communautaires comme celles liées à la santé ou encore à la sécurité routière.

En 2016, il est proposé de renouveler la subvention de fonctionnement à hauteur de 28 000 € au bénéfice de la MDE. Un acompte de 7 000 euros a d'ores et déjà été versé à l'association dans le courant du premier trimestre, à titre exceptionnel, dans l'attente du vote des budgets primitifs de la CAB.

Les crédits sont inscrits sur la ligne 6574-23 du budget principal de la CAB.

*Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la CAB est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la Commission Politiques solidaires, Enseignement supérieur, Santé du 1<sup>er</sup> mars 2016,**

**il est demandé au BUREAU :**

**- de valider l'octroi en 2016 d'une subvention de fonctionnement, dans la limite de l'inscription budgétaire de la CAB, à la Maison de l'Étudiant de Boulogne-sur-Mer à hauteur de 28 000 € ;**

**- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier, dont la convention de partenariat 2016 entre la CAB et la Maison de l'Étudiant de Boulogne-sur-Mer.**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**  
Ont signé tous les membres présents  
Délibération affichée  
Le 1<sup>er</sup> avril 2016

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS  
LE VICE PRÉSIDENT

Francis RUELLE



# REUNION DU BUREAU EN DATE DU 1<sup>er</sup> avril 2016

Envoyé en préfecture le 05/04/2016

Révisé en préfecture le 05/04/2016

Affiché le

SLO

ID: 062-246200729-20160401-011\_01\_04\_2016-DE

		PRESENT	ABSENTS	EXCUSES	AVEC POUVOIR A	
SAINT LEONARD	Président					
	M. Jean-Loup LESAFFRE					
BOULOGNE-SUR-MER	M. Frédéric CUVILLIER					
	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA					
	M. Dominique GODEFROY					
	M. Claude ALLAN					
	M. Jean-Claude ETIENNE.					
OUTREAU	Mme Thérèse GUILBERT				Madeleine BENOUSSAR	
	Mme Madeleine BENOUSSAR					
ST MARTIN- BOULOGNE	M. Christian BALY				Jean-Loup LESAFFRE	
	M. Olivier CABOCHE					
LE PORTEL	M. Olivier BARBARIN				Antoine LOGIE	
WIMEREUX	M. Francis RUELLE					
ST ETIENNE AU MONT	M. Brigitte PASSEBOSC					
WIMILLE	M. Antoine LOGIÉ					
NEUFCHATEL HARDELLOT	M. Jean-Pierre PONT					
EQUIHEN PLAGE	M. Christian FOURCROY					
CONDETTE	Mr Kaddour-Jean DERRAR					
HESDIN L'ABBE	M. Jacques POCHE					
LA CAPELLE	M. Bernard GRARE				Jacques POCHE	
DANNES	M. Patrice QUETELARD					
BAINCTHUN	M. Daniel PARENTY					
ISQUES	M. Bertrand DUMAINE					
NESLES	M. Guy FEUTRY					
HESDIGNEUL	M. Yves HENNEQUIN					
CONTEVILLE	M. Jean-Renaud TAUBREGEAS				Brigitte PASSEBOSC	
PERNES	M. Jacques BERTELOOT					
ECHINGHEN	M. Jacques LANNOY					
PITTEFAUX	M. Patrick COPPIN					
Nombre de membres en exercice						28
SECRETAIRE DE SEANCE						Monsieur Jacques LANNOY

Effectif du Bureau : 28

Présents	18
Excusés avec pouvoir	05
Excusé sans pouvoir	02
Absent	03
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

N° 11/01-04-16

Projet 1468

### SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU COLLOQUE "LITTORAL ET TOURISME DURABLE : QUEL CHAMP OPÉRATIONNEL?"

Le Campus de la Mer organise du 16 au 18 mars à Boulogne-sur-Mer un colloque pluridisciplinaire « Littoral et tourisme durable : quel champ opérationnel ? ». Plus de trente ans après la conférence de Rio, cet événement a un triple objectif : établir un état des lieux du concept et de ses enjeux, étudier dans quelle mesure ce concept est appliqué dans les territoires littoraux et quelles sont les perspectives pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Le colloque s'adresse aux chercheurs universitaires (géographes, juristes, sociologues, aménageurs, gestionnaires, économistes, ...) et aux décideurs publics et privés intéressés par cette problématique.

La première matinée ouvrira le colloque par des conférences consacrées au cadre du tourisme durable dans les espaces littoraux. L'après-midi sera consacrée à une session plénière sur la valorisation du tourisme durable dans les espaces littoraux et maritimes. Deux sessions parallèles compléteront les travaux de la journée, dont les problématiques liées au contexte institutionnel (accessibilité, aménagements, réglementation). La seconde journée sera orientée vers l'aspect opérationnel du tourisme durable, sous forme de session plénière et autour de deux tables rondes : usages dans la bande des 300 mètres (sous la compétence communale) et usages dans les ports de plaisance. La troisième journée permettra d'illustrer par une sortie sur le terrain les différentes thématiques abordées lors du colloque. 180 personnes, dont 50 extérieures au territoire, sont attendues à ce colloque qui fera l'objet d'actes.

Le Campus de la Mer sollicite la CAB pour participer au financement de cette manifestation à hauteur de 3 000 €, soit 15,50% du coût total prévisionnel de l'opération de 19 300 €. La proposition technique est basée sur les critères suivants : le projet entre dans le cas n° 2 des critères validés en Conseil communautaire du 14 octobre 2012. Le colloque remplit les critères mentionnés dans le tableau. Le montant des dépenses éligibles s'élève à 11 560 €. Il est donc proposé d'accorder une subvention à l'ULCO à hauteur de 10 % de cette somme, soit 1 156 € arrondi à 1 160 €.

Les crédits sont inscrits sur la ligne 65738-23 du budget principal de la CAB.

*Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la Commission Politiques solidaires, Enseignement supérieur, Santé, du 1<sup>er</sup> mars 2016,**

**il est demandé au BUREAU :**

**- de valider l'octroi d'une subvention, dans la limite de l'inscription budgétaire de la CAB, à l'Université du Littoral Côte d'Opale, pour le compte du Campus de la Mer, pour l'organisation du colloque « Littoral et tourisme durable : quel champ opérationnel ? » à hauteur de 1 160 € ;**

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier, dont la convention de partenariat entre la CAB et l'Université du Littoral Côte d'Opale.

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b> Ont signé tous les membres présents Délibération affichée Le 1 <sup>er</sup> avril 2016		
Pour: 23	Contre : 0	Abstention : 0

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS  
LE VICE PRÉSIDENT

Francis RUELLE



# REUNION DU BUREAU EN DATE DU 1<sup>er</sup> avril 2016

		PRESENT	ABSENTS	EXCUSES	AVEC POUVOIR A
SAINT LEONARD	Président M. Jean-Loup LESAFFRE				
BOULOGNE-SUR-MER	M. Frédéric CUVILLIER				
	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA				
	M. Dominique GODEFROY				
	M. Claude ALLAN				
	M. Jean-Claude ETIENNE.				
OUTREAU	Mme Thérèse GUILBERT				Madeleine BENOUSSAR
	Mme Madeleine BENOUSSAR				
ST MARTIN- BOULOGNE	M. Christian BALY				Jean-Loup LESAFFRE
	M. Olivier CABOCHE				
LE PORTEL	M. Olivier BARBARIN				Antoine LOGIE
WIMEREUX	M. Francis RUELLE				
ST ETIENNE AU MONT	M. Brigitte PASSEBOSC				
WIMILLE	M. Antoine LOGIÉ				
NEUFCHATEL HARDELLOT	M. Jean-Pierre PONT				
EQUIHEN PLAGE	M. Christian FOURCROY				
CONDETTE	Mr Kaddour-Jean DERRAR				
HESDIN L'ABBE	M. Jacques POCHET				
LA CAPELLE	M. Bernard GRARE				Jacques POCHET
DANNES	M. Patrice QUETELARD				
BAINCTHUN	M. Daniel PARENTY				
ISQUES	M. Bertrand DUMAINE				
NESLES	M. Guy FEUTRY				
HESDIGNEUL	M. Yves HENNEQUIN				
CONTEVILLE	M. Jean-Renaud TAUBREGEAS				Brigitte PASSEBOSC
PERNES	M. Jacques BERTELOOT				
ECHINGHEN	M. Jacques LANNOY				
PITTEFAUX	M. Patrick COPPIN				
Nombre de membres en exercice		28			
SECRETAIRE DE SEANCE		Monsieur Jacques LANNOY			

Effectif du Bureau : 28

Présents	18
Excusés avec pouvoir	05
Excusé sans pouvoir	02
Absent	03
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

N° 12/01-04-16

Projet 1471

### SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2016

### À L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ LITTORAL NORD DE FRANCE DE BOULOGNE-SUR-MER

L'Université d'été Littoral Nord de France de Boulogne-sur-Mer est une association qui organise l'accueil de stagiaires de toutes nationalités et de tous âges souhaitant améliorer leurs pratiques et connaissances de la langue et de la culture française. L'équipe organise l'intégralité des séjours des participants *via* la mise en place d'une formation dispensée par des professionnels et permettant de passer le DELF (Diplôme d'Étude de Langue Française), mais aussi d'un programme d'animations, de sorties culturelles et de toute la logistique pour l'accueil des stagiaires (repas, hébergement, transport...).

Lors des saisons précédentes, la fréquentation durant la période estivale n'a pas atteint les objectifs en terme de nombre d'inscrits et de semaines de stages et n'a donc pas permis l'équilibre du budget de l'association (en 2015, 122 étudiants de 19 nationalités différentes pour 321 semaines de stage). Celle-ci a néanmoins pu éviter une situation déficitaire grâce aux résultats excédentaires des précédents exercices. Ces difficultés résultent notamment de la nette diminution des subventions accordées par certains des partenaires financiers de l'Université d'été.

Pour réaliser une meilleure saison en 2016, compte tenu de la menace terroriste en France qui pourrait pousser des écoles à choisir une autre destination, l'équipe de direction travaille activement sur de nouveaux projets visant à attirer toujours davantage de public et se démarquer des autres universités d'été, tout en multipliant les contacts auprès des écoles étrangères.

Par délibération du Conseil du 10 décembre 2009, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a décidé d'accompagner des structures ciblées sur l'enseignement et la vie étudiante, dont l'Université d'été Littoral Nord de France de Boulogne-sur-Mer. Dans ce contexte, il est proposé de reconduire en 2016 la subvention annuelle apportée à l'Université d'été à hauteur de 7 000 €.

Les crédits sont inscrits sur la ligne 6574-23 du budget principal de la CAB.

*Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la CAB est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la Commission Politiques solidaires, Enseignement supérieur, Santé du 1<sup>er</sup> mars 2016,**

**il est demandé au BUREAU :**

- de valider l'octroi en 2016 d'une subvention de fonctionnement, dans la limite de l'inscription budgétaire de la CAB, à l'Université d'été Littoral Nord de France de Boulogne-sur-Mer à hauteur de 7 000 € ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier, dont la convention de partenariat 2016 entre la CAB et l'Université d'été Littoral Nord de France de Boulogne-sur-Mer.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ont signé tous les membres présents  
Délibération affichée  
Le 1<sup>er</sup> avril 2016

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS  
LE VICE PRÉSIDENT

Francis RUELLE



# REUNION DU BUREAU EN DATE DU 1<sup>er</sup> avril 2016

Envoyé en préfecture le 05/04/2016

Reçu en préfecture le 05/04/2016

Affiché le

SLO

D 062-246200729-20160401-013\_01\_04\_2016-DE

		PRESENT	ABSENTS	EXCUSES	AVEC POUVOIR A
SAINT LEONARD	Président M. Jean-Loup LESAFFRE				
BOULOGNE-SUR-MER	M. Frédéric CUVILLIER				
	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA				
	M. Dominique GODEFROY				
	M. Claude ALLAN				
	M. Jean-Claude ETIENNE.				
OUTREAU	Mme Thérèse GUILBERT				Madeleine BENOUSSAR
	Mme Madeleine BENOUSSAR				
ST MARTIN- BOULOGNE	M. Christian BALY				Jean-Loup LESAFFRE
	M. Olivier CABOCHE				
LE PORTEL	M. Olivier BARBARIN				Antoine LOGIE
WIMEREUX	M. Francis RUELLE				
ST ETIENNE AU MONT	M. Brigitte PASSEBOSC				
WIMILLE	M. Antoine LOGIÉ				
NEUFCHATEL HARDELOT	M. Jean-Pierre PONT				
EQUIHEN PLAGE	M. Christian FOURCROY				
CONDETTE	Mr Kaddour-Jean DERRAR				
HESDIN L'ABBE	M. Jacques POCHET				
LA CAPELLE	M. Bernard GRARE				Jacques POCHET
DANNES	M. Patrice QUETELARD				
BAINCTHUN	M. Daniel PARENTY				
ISQUES	M. Bertrand DUMAINE				
NESLES	M. Guy FEUTRY				
HESDIGNEUL	M. Yves HENNEQUIN				
CONTEVILLE	M. Jean-Renaud TAUBREGEAS				Brigitte PASSEBOSC
PERNES	M. Jacques BERTELOOT				
ECHINGHEN	M. Jacques LANNOY				
PITTEFAUX	M. Patrick COPPIN				
Nombre de membres en exercice		28			
SECRETAIRE DE SEANCE		Monsieur Jacques LANNOY			

Effectif du Bureau : 28

Présents	18
Excusés avec pouvoir	05
Excusé sans pouvoir	02
Absent	03
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

N° 13/01-04-16

Projet 1470

### SUBVENTION POUR L'ORGANISATION

### D'UN CYCLE DE CONFÉRENCES RELATIF À LA RÉFORME DU DROIT DES CONTRATS

Le Laboratoire de Recherche Juridique de l'ULCO (Université du Littoral Côte d'Opale) organise un cycle de conférences qui a vocation à présenter la réforme du droit des contrats annoncée pour la fin du mois de janvier 2016. Cette réforme va considérablement modifier le droit français des contrats. Elle aura des incidences majeures, notamment sur les contrats conclus dans le monde des affaires puisque certaines règles auxquelles ils échappaient jusque-là, pourraient leur être applicables. Ce cycle de conférences est destiné à présenter les changements opérés par cette réforme, ainsi que leurs conséquences. Il a été pensé pour les étudiants de l'ULCO et ceux d'autres universités, notamment en vue de la préparation du concours d'entrée à l'école des avocats en septembre 2016 mais également pour les professionnels du droit, que ce soient les avocats, les notaires, les juristes d'entreprise, voire les chefs d'entreprise, qui auront besoin de maîtriser rapidement les nouvelles règles qu'ils seront chargés d'appliquer au quotidien.

Un cycle de sept conférences a été programmé, de la présentation générale de la réforme aux différents moments de la «vie» d'un contrat, afin d'examiner les modifications opérées par cette réforme. 150 personnes au total, dont 20 extérieures au territoire, sont attendues à ce cycle, dont l'accès est payant, et qui se clôturera par deux conférences le 22 avril 2016 : l'une relative au régime de l'obligation, l'autre relative à la preuve notamment des actes juridiques.

L'ULCO sollicite la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) pour participer au financement de cette manifestation à hauteur de 400 €, soit 10,50% du coût total prévisionnel de l'opération. La proposition technique est basée sur les critères suivants : le projet entre dans le cas n° 3 des critères validés en Conseil communautaire du 14 octobre 2012. Le colloque remplit les critères mentionnés dans le tableau. Il est proposé d'accorder une subvention à l'ULCO à hauteur de 400 €.

Les crédits sont inscrits sur la ligne 65738-23 du budget principal de la CAB.

*Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la Commission Politiques solidaires, Enseignement supérieur, Santé du 1<sup>er</sup> mars 2016,**

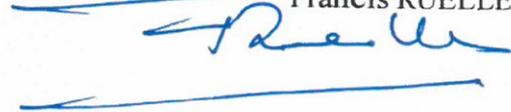
**Il est demandé au BUREAU :**

- de valider l'octroi d'une subvention, dans la limite de l'inscription budgétaire de la CAB, à l'Université du Littoral Côte d'Opale pour l'organisation du cycle de conférences relatif à la réforme du droit des contrats à hauteur de 400 € ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier dont la convention de partenariat entre la CAB et l'Université du Littoral Côte d'Opale.

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b> Ont signé tous les membres présents Délibération affichée Le 1 <sup>er</sup> avril 2016		
Pour: 23	Contre : 0	Abstention : 0

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
POUR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS  
LE VICE PRESIDENT

Francis RUELLE



# REUNION DU BUREAU EN DATE DU 1<sup>er</sup> avril 2016

Envoyé en préfecture le 05/04/2016

Recu en préfecture le 05/04/2016

Affiché le

SLO

N° 062-246200729-20160401-014\_01\_04\_2016-DE

		PRESENT	ABSENTS	EXCUSES	AVEC POUVOIR A
<b>SAINT LEONARD</b>	Président M. Jean-Loup LESAFFRE				
<b>BOULOGNE-SUR-MER</b>	M. Frédéric CUVILLIER				
	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA				
	M. Dominique GODEFROY				
	M. Claude ALLAN				
	M. Jean-Claude ETIENNE.				
<b>OUTREAU</b>	Mme Thérèse GUILBERT				Madeleine BENOUSSAR
	Mme Madeleine BENOUSSAR				
<b>ST MARTIN- BOULOGNE</b>	M. Christian BALY				Jean-Loup LESAFFRE
	M. Olivier CABOCHE				
<b>LE PORTEL</b>	M. Olivier BARBARIN				Antoine LOGIE
<b>WIMEREUX</b>	M. Francis RUELLE				
<b>ST ETIENNE AU MONT</b>	M. Brigitte PASSEBOSC				
<b>WIMILLE</b>	M. Antoine LOGIÉ				
<b>NEUFCHATEL HARDELOT</b>	M. Jean-Pierre PONT				
<b>EQUIHEN PLAGE</b>	M. Christian FOURCROY				
<b>CONDETTE</b>	Mr Kaddour-Jean DERRAR				
<b>HESDIN L'ABBE</b>	M. Jacques POCHET				
<b>LA CAPELLE</b>	M. Bernard GRARE				Jacques POCHET
<b>DANNES</b>	M. Patrice QUETELARD				
<b>BAINCTHUN</b>	M. Daniel PARENTY				
<b>ISQUES</b>	M. Bertrand DUMAINE				
<b>NESLES</b>	M. Guy FEUTRY				
<b>HESDIGNEUL</b>	M. Yves HENNEQUIN				
<b>CONTEVILLE</b>	M. Jean-Renaud TAUBREGEAS				Brigitte PASSEBOSC
<b>PERNES</b>	M. Jacques BERTELOOT				
<b>ECHINGHEN</b>	M. Jacques LANNOY				
<b>PITTEFAUX</b>	M. Patrick COPPIN				
<b>Nombre de membres en exercice</b>		28			
<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b>		Monsieur Jacques LANNOY			

**Effectif du Bureau : 28**

<b>Présents</b>	<b>18</b>
<b>Excusés avec pouvoir</b>	<b>05</b>
<b>Excusé sans pouvoir</b>	<b>02</b>
<b>Absent</b>	<b>03</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

N° 14/01-04-16

Projet 1467

SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU COLLOQUE  
"L'ENTREPRISE MARITIME DANS LE MONDE OCCIDENTAL"

Le Pôle de Recherche en Sciences Humaines et Sociales de l'Université du Littoral Côte d'Opale organise le colloque «L'entreprise maritime dans le monde occidental. Essai de définition XVe-XXIe siècle» les 10, 11 et 12 mars 2016 à Boulogne-sur-Mer. Ce colloque s'inscrit dans le cadre d'un programme sur l'entreprise maritime mené à l'ULCO depuis 2012 et compte impliquer des spécialistes des différents champs : historiens, économistes, légistes et ne pas se limiter à un pays.

Le colloque privilégiera les travaux qui montrent comment les réalités se rapprochent ou s'écartent d'un «idéal type» de l'entreprise maritime *via* trois axes de réflexion : la variété des entreprises maritimes, la part du risque, l'entreprise maritime et l'État. Plusieurs objectifs sont poursuivis par le colloque : affirmer à partir du cas de Boulogne-sur-Mer le caractère original des régions et pays littoraux ; renforcer les coopérations avec les universités et en particulier avec celles appartenant au réseau du Groupement d'Intérêt Scientifique d'histoire maritime ; développer un réseau international principalement vers l'Angleterre. Une vingtaine de participants, notamment étudiants de licence, master et doctorat, est attendue.

L'ULCO sollicite la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) pour participer au financement de cette manifestation à hauteur de 750 €, soit 12,82% du coût total prévisionnel de l'opération. La proposition technique est basée sur les critères suivants : le projet entre dans le cas n° 1 des critères validés en Conseil communautaire du 14 octobre 2012. Le colloque remplit les critères mentionnés dans le tableau. Le montant des dépenses éligibles s'élève à 5 850 €. Il est donc proposé d'accorder une subvention à l'ULCO à hauteur de 10 % de cette somme, soit 585 €.

Les crédits sont inscrits sur la ligne 65738-23 du budget principal de la CAB.

*Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la Commission Politiques solidaires, Enseignement supérieur, Santé du 1<sup>er</sup> mars 2016,**

**Il est demandé au BUREAU :**

- de valider l'octroi d'une subvention, dans la limite de l'inscription budgétaire de la CAB, à l'Université du Littoral Côte d'Opale pour l'organisation du colloque «L'entreprise maritime dans le monde occidental» à hauteur de 585 € ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier, dont la convention de partenariat entre la CAB et l'Université du Littoral Côte d'Opale.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ont signé tous les membres présents

Délibération affichée

Le 1<sup>er</sup> avril 2016

Pour: 23

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS  
LE VICE PRÉSIDENT

Francis RUELLE



*La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

# REUNION DU BUREAU EN DATE DU 1<sup>er</sup> avril 2016

Envoyé en préfecture le 05/04/2016

Reçu en préfecture le 05/04/2016

Affiché le

SLO

062-246200729-20160401-015\_01\_04\_2016-DE

		PRESENT	ABSENTS	EXCUSES	AVEC POUVOIR A	
SAINT LEONARD	Président					
	M. Jean-Loup LESAFFRE					
BOULOGNE-SUR-MER	M. Frédéric CUVILLIER					
	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA					
	M. Dominique GODEFROY					
	M. Claude ALLAN					
	M. Jean-Claude ETIENNE.					
OUTREAU	Mme Thérèse GUILBERT				Madeleine BENOUSSAR	
	Mme Madeleine BENOUSSAR					
ST MARTIN- BOULOGNE	M. Christian BALY				Jean-Loup LESAFFRE	
	M. Olivier CABOCHE					
LE PORTEL	M. Olivier BARBARIN				Antoine LOGIE	
WIMEREUX	M. Francis RUELLE					
ST ETIENNE AU MONT	M. Brigitte PASSEBOSC					
WIMILLE	M. Antoine LOGIÉ					
NEUFCHATEL HARDELLOT	M. Jean-Pierre PONT					
EQUIHEN PLAGE	M. Christian FOURCROY					
CONDETTE	Mr Kaddour-Jean DERRAR					
HESDIN L'ABBE	M. Jacques POCHE					
LA CAPELLE	M. Bernard GRARE				Jacques POCHE	
DANNES	M. Patrice QUETELARD					
BAINCTHUN	M. Daniel PARENTY					
ISQUES	M. Bertrand DUMAINE					
NESLES	M. Guy FEUTRY					
HESDIGNEUL	M. Yves HENNEQUIN					
CONTEVILLE	M. Jean-Renaud TAUBREGEAS				Brigitte PASSEBOSC	
PERNES	M. Jacques BERTELOOT					
ECHINGHEN	M. Jacques LANNOY					
PITTEFAUX	M. Patrick COPPIN					
Nombre de membres en exercice						28
SECRETAIRE DE SEANCE						Monsieur Jacques LANNOY

Effectif du Bureau : 28

Présents	18
Excusés avec pouvoir	05
Excusé sans pouvoir	02
Absent	03
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

## EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT ET GENS DU VOYAGE

N° 15/01-04-16

Projet 1504

### PARC PRIVÉ - AIDES COMMUNAUTAIRES - MARS 2016

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a créé, par délibérations en date du 16 octobre et du 11 décembre 2008, d'une part une aide communautaire en appui du Programme d'Intérêt Général (PIG) insalubrité vacance, et d'autre part, une aide hors dispositif à destination des propriétaires bailleurs qui conventionnent leur logement et des propriétaires occupants sous plafond de ressources qui réalisent des travaux.

Depuis le dernier Bureau communautaire, huit dossiers ont été engagés par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat en tant que dossier insalubrité/vacance/précarité énergétique ou dossiers classiques et sont donc éligibles à l'aide communautaire.

En application du Conseil Communautaire du 07 février 2014, la CAB est délégataire des subventions du Conseil Régional Nord Pas de Calais - Picardie et les attribue en application des règles décrites dans la convention dite «Plan 100 000 logements».

*Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

Après avis de la commission Équilibre Social de l'Habitat – Gens du Voyage du 2 mars 2016,

il est demandé au BUREAU :

- d'attribuer d'une aide communautaire pour ces dossiers ;
- d'attribuer une subvention par délégation du Conseil Régional Nord Pas de Calais – Picardie pour certains de ces dossiers ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions aux bénéficiaires.

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b> Ont signé tous les membres présents Délibération affichée Le 1 <sup>er</sup> avril 2016		
Pour: 23	Contre : 0	Abstention : 0

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS  
LE VICE PRÉSIDENT

Christian BALLY

ANNEXE(S) JOINTE(S)



*La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

## Dossiers éligibles aux aides communautaires FIG et classiques

Numéro de dossier Anah	Civilité	Nom du propriétaire	Adresse du logement concerné	Commune	Nombre de logement concerné par l'aide	Montant total des travaux subventionnables	Montant total des subventions extérieures (dont Anah)	PO - POTSO - PB*	Aide Classique	Subvention CAB totale	TOTAL toutes subventions confondues	
											Montant	%
<b>Dossiers classiques</b>												
062031440	M.MME	PARISSEAUX Jean Luc	44 rue Jean Moulin	WIMEREUX	1	7 320 €	0 €	POTSO	15%	1 098,00 €	1 098,00 €	15%
062031489	M.	SUDANT Pascal	10 impasse de l'ancien rivage	BOULOGNE-SUR-MER	1	3 177 €	0 €	POTSO	15%	476,50 €	476,50 €	15%
062031500	M.	MENNECHET Vincent	112 avenue Charles de Gaulle	BOULOGNE-SUR-MER	1	8 227 €	0 €	PO	10%	822,74 €	822,74 €	10%
062031550	MME	LAFARGUE Sylvie	36 rue Salvador Allende	LE PORTEL	1	3 021 €	0 €	POTSO	15%	453,13 €	453,13 €	15%
062031594	MME	DUVIVIER Evelyne	12 Rue Georges Guynemer	WIMILLE	1	1 655 €	0 €	PO	10%	165,50 €	165,50 €	10%
062031632	M.	LELEU Emile	7 Résidence Huplandre	LA CAPELLE-LES-BOULOGNE	1	3 477 €	0 €	POTSO	15%	521,55 €	521,55 €	15%
062031655	MME	SOLITAIRE Renée	36 Rue du Vieilâtre	BOULOGNE-SUR-MER	1	2 262,00 €	0 €	POTSO	15%	112,28 €	112,28 €	5%
062031689	M.MME	BOUCHEZ Daniel	6 allée des rossignols	SAINTE-LEONARDE-MER	1	2 584 €	0 €	PO	10%	258,37 €	258,37 €	10%
					8					3 908,07 €		

Envoyé en préfecture le 05/04/2016

Reçu en préfecture le 05/04/2016

Affiché le

SLO

ID : 062-246200729-20160401-015\_01\_04\_2016-DE

# REUNION DU BUREAU EN DATE DU 1<sup>er</sup> avril 2016

		PRESENT	ABSENTS	EXCUSES	AVEC POUVOIR A
SAINT LEONARD	Président M. Jean-Loup LESAFFRE				
BOULOGNE-SUR-MER	M. Frédéric CUVILLIER				
	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA				
	M. Dominique GODEFROY				
	M. Claude ALLAN				
	M. Jean-Claude ETIENNE.				
OUTREAU	Mme Thérèse GUILBERT				Madeleine BENOUSSAR
	Mme Madeleine BENOUSSAR				
ST MARTIN- BOULOGNE	M. Christian BALY				Jean-Loup LESAFFRE
	M. Olivier CABOCHE				
LE PORTEL	M. Olivier BARBARIN				Antoine LOGIE
WIMEREUX	M. Francis RUELLE				
ST ETIENNE AU MONT	M. Brigitte PASSEBOSC				
WIMILLE	M. Antoine LOGIÉ				
NEUFCHATEL HARDELOT	M. Jean-Pierre PONT				
EQUIHEN PLAGE	M. Christian FOURCROY				
CONDETTE	Mr Kaddour-Jean DERRAR				
HESDIN L'ABBE	M. Jacques POCHET				
LA CAPELLE	M. Bernard GRARE				Jacques POCHET
DANNES	M. Patrice QUETELARD				
BAINCTHUN	M. Daniel PARENTY				
ISQUES	M. Bertrand DUMAINE				
NESLES	M. Guy FEUTRY				
HESDIGNEUL	M. Yves HENNEQUIN				
CONTEVILLE	M. Jean-Renaud TAUBREGEAS				Brigitte PASSEBOSC
PERNES	M. Jacques BERTELOOT				
ECHINGHEN	M. Jacques LANNOY				
PITTEFAUX	M. Patrick COPPIN				
Nombre de membres en exercice		28			
SECRETAIRE DE SEANCE		Monsieur Jacques LANNOY			

Effectif du Bureau : 28

Présents	18
Excusés avec pouvoir	05
Excusé sans pouvoir	02
Absent	03
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

**CULTURE**

**N° 16/01-04-16**

Projet 1493

**FESTIVAL POULPAPHONE - TARIFICATION 2016**

Le Poulpaphone est un festival organisé par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) afin de promouvoir tous les styles de musiques actuelles (rock, hip-hop, électro, ...) et favoriser le rayonnement culturel de l'agglomération. Des artistes de renommée nationale et internationale y côtoient des découvertes.

La 12<sup>ème</sup> édition du festival aura lieu les 30 Septembre et 1<sup>er</sup> Octobre sur le site de Garromanche avec un objectif de fréquentation de 6 000 spectateurs (5 200 en 2015).

Le tarif reste attractif avec une billetterie en ligne et plusieurs points de vente locaux : 14 € /soirée et 22 €/pass-festival, frais de commission inclus.

Les prestataires percevront l'ensemble du paiement (prix du billet + commission) pour le compte de la CAB qui leur reversera la commission selon des modalités précisées dans des conventions *ad hoc*.

Enfin, une billetterie sera disponible sur place au tarif suivant : 15 €/soirée (régie de recettes CAB).

**Après avis de la commission culture du 1<sup>er</sup> Mars 2016,**

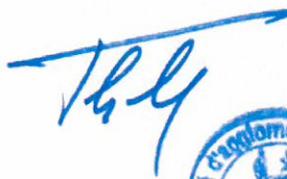
**Il est demandé au BUREAU :**

- d'approuver la tarification 2016 du festival Poulpaphone dans les conditions précisées ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions de mandat avec les prestataires billetterie.

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b> Ont signé tous les membres présents Délibération affichée Le 1 <sup>er</sup> avril 2016		
Pour: 23	Contre : 0	Abstention : 0

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS  
LA VICE PRÉSIDENTE

Thérèse GUILBERT



# REUNION DU BUREAU EN DATE DU 1<sup>er</sup> avril 2016

Envoyé en préfecture le 05/04/2016

Recu en préfecture le 05/04/2016

Affiché le

SLO

ID: 062-246200729-20160401-017\_01\_04\_2016-DE

		PRESENT	ABSENTS	EXCUSES	AVEC POUVOIR A
<b>SAINT LEONARD</b>	Président M. Jean-Loup LESAFFRE				
<b>BOULOGNE-SUR-MER</b>	M. Frédéric CUVILLIER				
	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA				
	M. Dominique GODEFROY				
	M. Claude ALLAN				
	M. Jean-Claude ETIENNE.				
<b>OUTREAU</b>	Mme Thérèse GUILBERT				Madeleine BENOUSSAR
	Mme Madeleine BENOUSSAR				
<b>ST MARTIN- BOULOGNE</b>	M. Christian BALY				Jean-Loup LESAFFRE
	M. Olivier CABOCHE				
<b>LE PORTEL</b>	M. Olivier BARBARIN				Antoine LOGIE
<b>WIMEREUX</b>	M. Francis RUELE				
<b>ST ETIENNE AU MONT</b>	M. Brigitte PASSEBOSC				
<b>WIMILLE</b>	M. Antoine LOGIÉ				
<b>NEUFCHATEL HARDELLOT</b>	M. Jean-Pierre PONT				
<b>EQUIHEN PLAGE</b>	M. Christian FOURCROY				
<b>CONDETTE</b>	Mr Kaddour-Jean DERRAR				
<b>HESDIN L'ABBE</b>	M. Jacques POCHET				
<b>LA CAPELLE</b>	M. Bernard GRARE				Jacques POCHET
<b>DANNES</b>	M. Patrice QUETELARD				
<b>BAINCTHUN</b>	M. Daniel PARENTY				
<b>ISQUES</b>	M. Bertrand DUMAINE				
<b>NESLES</b>	M. Guy FEUTRY				
<b>HESDIGNEUL</b>	M. Yves HENNEQUIN				
<b>CONTEVILLE</b>	M. Jean-Renaud TAUBREGEAS				Brigitte PASSEBOSC
<b>PERNES</b>	M. Jacques BERTELOOT				
<b>ECHINGHEN</b>	M. Jacques LANNOY				
<b>PITTEFAUX</b>	M. Patrick COPPIN				
Nombre de membres en exercice		28			
SECRETAIRE DE SEANCE		Monsieur Jacques LANNOY			

**Effectif du Bureau : 28**

<b>Présents</b>	<b>18</b>
<b>Excusés avec pouvoir</b>	<b>05</b>
<b>Excusé sans pouvoir</b>	<b>02</b>
<b>Absent</b>	<b>03</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

**CULTURE**  
**N° 17/01-04-16**  
Projet 1492

**FESTIVAL DU POULPAPHONE - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES**

Le Festival de musiques actuelles Le Poulpaphone se déroulera les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre dans le parc d'activités de Garromanche à Outreau. Pour le bon déroulement de la manifestation et pour accueillir 3 500 spectateurs par soir, des agencements doivent être effectués dans le bâtiment Ulysse et toute une logistique doit être mise en place sur l'ensemble du site.

Pour la réalisation de ces différentes prestations, une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert doit être lancée. Le montant prévisionnel du marché évalué à 85 300 € se décompose comme suit :

Lot	Désignation	Estimation
1	Location son, éclairage et vidéo	18 000 € HT
2	Sécurité gardiennage du site	5 500 € HT
3	Sécurité accueil public	8 500 € HT
4	Location de cabines WC	5 500 € HT
5	Location de cloisons métalliques	8 000 € HT
6	Location de cloisons mélaminées	3 000 € HT
7	Location, montage et démontage de matériel d'échafaudage	6 500 € HT
8	Location d'extincteurs	1 000 € HT
9	Location de blocs autonomes de sécurité, câblages et armoires électriques	15 000 € HT
10	Location de chariot élévateur	1 300 € HT
11	Catering	8 000 € HT
12	Impression	5 000 € HT

Conformément à l'article 27.3 1° du Code des Marchés Publics, le lot 12 sera passé en procédure adaptée.

Le montant de l'enveloppe artistique est évalué à 100 000 €. Cette prestation fera l'objet d'un marché négocié sans mise en concurrence, ni publicité.

**Après avis de la commission culture du 1<sup>er</sup> mars 2016,**

**Il est demandé au BUREAU :**

- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés, à intervenir avec les prestataires retenus et tout acte y afférent après attribution par la Commission d'Appel d'Offres.**

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>		
Ont signé tous les membres présents		
Délibération affichée		
Le 1 <sup>er</sup> avril 2016		
Pour: 23	Contre : 0	Abstention : 0

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS  
LA VICE PRÉSIDENTE

Thérèse GUILBERT

*La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*



# REUNION DU BUREAU EN DATE DU 1<sup>er</sup> avril 2016

Envoyé en préfecture le 05/04/2016

Reçu en préfecture le 05/04/2016

Affiché le



062-246200729-20160401-018\_01\_04\_2016-DE

		PRESENT	ABSENTS	EXCUSES	AVEC POUVOIR A
SAINT LEONARD	Président				
	M. Jean-Loup LESAFFRE				
BOULOGNE-SUR-MER	M. Frédéric CUVILLIER				
	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA				
	M. Dominique GODEFROY				
	M. Claude ALLAN				
	M. Jean-Claude ETIENNE.				
OUTREAU	Mme Thérèse GUILBERT				Madeleine BENOUSSAR
	Mme Madeleine BENOUSSAR				
ST MARTIN- BOULOGNE	M. Christian BALY				Jean-Loup LESAFFRE
	M. Olivier CABOCHE				
LE PORTEL	M. Olivier BARBARIN				Antoine LOGIE
WIMEREUX	M. Francis RUELLE				
ST ETIENNE AU MONT	M. Brigitte PASSEBOSC				
WIMILLE	M. Antoine LOGIÉ				
NEUFCHATEL HARDELOT	M. Jean-Pierre PONT				
EQUIHEN PLAGE	M. Christian FOURCROY				
CONDETTE	Mr Kaddour-Jean DERRAR				
HESDIN L'ABBE	M. Jacques POCHET				
LA CAPELLE	M. Bernard GRARE				Jacques POCHET
DANNES	M. Patrice QUETELARD				
BAINCTHUN	M. Daniel PARENTY				
ISQUES	M. Bertrand DUMAINE				
NESLES	M. Guy FEUTRY				
HESDIGNEUL	M. Yves HENNEQUIN				
CONTEVILLE	M. Jean-Renaud TAUBREGEAS				Brigitte PASSEBOSC
PERNES	M. Jacques BERTELOOT				
ECHINGHEN	M. Jacques LANNOY				
PITTEFAUX	M. Patrick COPPIN				
Nombre de membres en exercice		28			
SECRETAIRE DE SEANCE		Monsieur Jacques LANNOY			

Effectif du Bureau : 28

Présents	18
Excusés avec pouvoir	05
Excusé sans pouvoir	02
Absent	03
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

**CULTURE**  
**N° 18/01-04-16**  
Projet 1494

**SUBVENTION ACTION CULTURELLE 2016 - FESTIVAL D'HARDELLOT**

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) est compétente pour soutenir les actions culturelles portées par les associations ayant un rayonnement intercommunal et en lien avec les orientations de la politique culturelle de la CAB suivant le cadre adopté en Conseil communautaire le 5 Avril 2013.

Sous réserve de satisfaire les critères votés, l'aide de la CAB est ainsi plafonnée à 5 000 € :

Maître d'ouvrage	Objet de la demande	Axe d'intervention	Budget global	Subvention demandée	Aide de la CAB
Festival d'Hardelot	43 <sup>ème</sup> édition du Festival d'Hardelot	Musique	118531 €	5 000 €	<b>5 000 €</b>

Ce soutien doit nécessairement être formalisé par une convention entre la CAB et les bénéficiaires de l'aide financière. Les crédits sont prévus au budget sur la ligne 33-657474.

*Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la CAB est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la commission culture en date du 1<sup>er</sup> mars 2016,**

**Il est proposé au BUREAU :**

- **d'accorder une subvention de 5 000 € à l'association Festival d'Hardelot dans les conditions précisées ci-dessus ;**
- **et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.**

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b> Ont signé tous les membres présents Délibération affichée Le 1 <sup>er</sup> avril 2016		
Pour: 23	Contre : 0	Abstention : 0

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS  
LA VICE PRÉSIDENTE

Thérèse GUILBERT



# REUNION DU BUREAU EN DATE DU 1<sup>er</sup> avril 2016

Envoyé en préfecture le 05/04/2016

Reçu en préfecture le 05/04/2016

Affiché le

SLO

062-246200729-20160401-19\_01\_04\_2016-DE

		PRESENT	ABSENTS	EXCUSES	AVEC POUVOIR A
SAINT LEONARD	Président				
	M. Jean-Loup LESAFFRE				
BOULOGNE-SUR-MER	M. Frédéric CUVILLIER				
	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA				
	M. Dominique GODEFROY				
	M. Claude ALLAN				
	M. Jean-Claude ETIENNE.				
OUTREAU	Mme Thérèse GUILBERT				Madeleine BENOUSSAR
	Mme Madeleine BENOUSSAR				
ST MARTIN- BOULOGNE	M. Christian BALY				Jean-Loup LESAFFRE
	M. Olivier CABOCHE				
LE PORTEL	M. Olivier BARBARIN				Antoine LOGIE
WIMEREUX	M. Francis RUELLE				
ST ETIENNE AU MONT	M. Brigitte PASSEBOSC				
WIMILLE	M. Antoine LOGIÉ				
NEUFCHATEL HARDELLOT	M. Jean-Pierre PONT				
EQUIHEN PLAGE	M. Christian FOURCROY				
CONDETTE	Mr Kaddour-Jean DERRAR				
HESDIN L'ABBE	M. Jacques POCHET				
LA CAPELLE	M. Bernard GRARE				Jacques POCHET
DANNES	M. Patrice QUETELARD				
BAINCTHUN	M. Daniel PARENTY				
ISQUES	M. Bertrand DUMAINE				
NESLES	M. Guy FEUTRY				
HESDIGNEUL	M. Yves HENNEQUIN				
CONTEVILLE	M. Jean-Renaud TAUBREGEAS				Brigitte PASSEBOSC
PERNES	M. Jacques BERTELOOT				
ECHINGHEN	M. Jacques LANNOY				
PITTEFAUX	M. Patrick COPPIN				
Nombre de membres en exercice		28			
SECRETAIRE DE SEANCE		Monsieur Jacques LANNOY			

Effectif du Bureau : 28

Présents	18
Excusés avec pouvoir	05
Excusé sans pouvoir	02
Absent	03
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

**SPORT**

**N° 19/01-04-16**

Projet 1518

**SUBVENTIONS : AIDES À L'EMPLOI - SPORTS D'EAU**

Association	Objet de la demande	Objectif / contrepartie	Budget global de l'action/de l'association	Subvention CAB proposée	observations
<b>THEMATIQUE : SOUTIEN AUX SPORTS D'EAU</b>					
<b>Axe : aide à l'emploi sportif – pérennisation des cadres sportifs diplômés (ces crédits sont prévus à la ligne 657457-40)</b>					
Swimming Club Boulonnais	Cofinancement d'un BEESAN.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entraînements sportif</li> <li>- Aide à l'emploi sportif</li> <li>- Amplitude, continuité et qualité du service par un encadrement qualifié.</li> <li>- Mise en œuvre de la CCNS.</li> </ul>	25 132 €	17 500 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>er</sup> acompte de 25 % au plus tard en mars 2016 (délibération du 4 février 2016).</li> <li>- 2<sup>d</sup> versement de 25 % au plus tard en mai 2016.</li> <li>- Solde de 50 % en octobre 2016.</li> </ul>
Club Nautique d'Hardelot	Cofinancement d'un BEES du club.		29 867 €	20 000 €	
Yacht Club Boulonnais	Cofinancement du BEES chef de base.		34 500 €	24 000 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>er</sup> acompte de 25 % au plus tard en mars 2016 (délibération du 4 février 2016).</li> <li>- 2<sup>d</sup> versement de 50 % au plus tard en mai 2016.</li> <li>- Solde de 25 % en octobre 2016.</li> </ul>
Boulogne Canoë Kayak	Cofinancement d'un BEES canoë-kayak.		32 120 €	22 000 €	
Club Nautique de Wimereux	Cofinancement d'un BEES du club.		39 564 €	24 000 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>er</sup> acompte de 50 % au plus tard en mai 2016.</li> <li>- Solde de 50 % en octobre 2016.</li> </ul>
Char à Voile Club Côte d'Opale	Cofinancement d'un BEES du club.		43 011 €	24 000 €	
Kayak de Mer Côte d'Opale	Cofinancement du BEES responsable des activités du club.		39 600 €	20 000 €	
Les Drakkars	Cofinancement de l'accueil-sécrétariat.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil des scolaires et structures jeunesse de l'agglomération.</li> <li>- Amplitude, continuité et qualité de l'accueil-sécrétariat</li> </ul>	30 636 €	10 000 €

*Dans le cas du non-respect de l'objet, du budget prévisionnel, des objectifs et contreparties formalisées par convention, pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement partiel ou total de la subvention.*

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Rappel : Ces montants de subventions sont plafonnés par axe de financement conformément à la délibération du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2014.

Les crédits sont prévus à la ligne 6574-40 opération FCTNAUT du budget de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Après avis de la commission sport en date du 08 mars 2016,

il est demandé au BUREAU :

- d'allouer les subventions correspondantes,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions à venir.

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b> Ont signé tous les membres présents Délibération affichée Le 1 <sup>er</sup> avril 2016		
Pour: 23	Contre : 0	Abstention : 0

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS  
LE VICE PRÉSIDENT

Olivier BARBARIN


# REUNION DU BUREAU EN DATE DU 1<sup>er</sup> avril 2016

Envoyé en préfecture le 05/04/2016

Recu en préfecture le 05/04/2016

Affiché le



062-246200729-20160401-20\_01\_04\_2016-DE

		PRESENT	ABSENTS	EXCUSES	AVEC POUVOIR A
SAINT LEONARD	Président				
	M. Jean-Loup LESAFFRE				
BOULOGNE-SUR-MER	M. Frédéric CUVILLIER				
	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA				
	M. Dominique GODEFROY				
	M. Claude ALLAN				
	M. Jean-Claude ETIENNE.				
OUTREAU	Mme Thérèse GUILBERT				Madeleine BENOUSSAR
	Mme Madeleine BENOUSSAR				
ST MARTIN- BOULOGNE	M. Christian BALY				Jean-Loup LESAFFRE
	M. Olivier CABOCHE				
LE PORTEL	M. Olivier BARBARIN				Antoine LOGIE
WIMEREUX	M. Francis RUELLE				
ST ETIENNE AU MONT	M. Brigitte PASSEBOSC				
WIMILLE	M. Antoine LOGIÉ				
NEUFCHATEL HARDELOT	M. Jean-Pierre PONT				
EQUIHEN PLAGE	M. Christian FOURCROY				
CONDETTE	Mr Kaddour-Jean DERRAR				
HESDIN L'ABBE	M. Jacques POCHET				
LA CAPELLE	M. Bernard GRARE				Jacques POCHET
DANNES	M. Patrice QUETELARD				
BAINCTHUN	M. Daniel PARENTY				
ISQUES	M. Bertrand DUMAINE				
NESLES	M. Guy FEUTRY				
HESDIGNEUL	M. Yves HENNEQUIN				
CONTEVILLE	M. Jean-Renaud TAUBREGEAS				Brigitte PASSEBOSC
PERNES	M. Jacques BERTELOOT				
ECHINGHEN	M. Jacques LANNOY				
PITTEFAUX	M. Patrick COPPIN				
Nombre de membres en exercice		28			
SECRETAIRE DE SEANCE		Monsieur Jacques LANNOY			

Effectif du Bureau : 28

Présents	18
Excusés avec pouvoir	05
Excusé sans pouvoir	02
Absent	03
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

**SPORT**  
**N° 20/01-04-16**  
Projet 1535

**SUBVENTIONS - ACTIVITÉS NAUTIQUES ET VÉLIQUES SCOLAIRES ET JEUNESSE**

Depuis 2011, les activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse sont financées par subventions.

Les modalités de prise en charge de ces activités par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) sont formalisées par délibérations en date du 12 décembre 2014 et du 17 avril 2015.

Les subventions proposées dans le tableau ci-joint ont été déterminées sur la base des fréquentations réalisées les deux années précédentes, de la fréquentation prévisionnelle de l'année 2016 et du budget disponible.

*Dans le cas du non-respect de l'objet, du budget prévisionnel, des objectifs et contreparties formalisées par convention, pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement partiel ou total de la subvention.*

Les crédits sont prévus à la ligne 6574-40 opération «activités nautiques et véliques» du budget de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB).

**Après avis de la commission sport en date du 08 mars 2016,**

**Il est demandé au BUREAU :**

- d'allouer les subventions reprises dans le tableau ci-joint,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions à venir.

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b> Ont signé tous les membres présents Délibération affichée Le 1 <sup>er</sup> avril 2016		
<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS  
LE VICE PRÉSIDENT

Olivier BARBARIN

1 ANNEXE(S) JOINTE(S)



**DEMANDES DE SUBVENTION - ACTIVITES NAUTIQUES ET VELIQUES SCOLAIRES ET JEUNESSE**

Club	activité principale	nombre de participants				nombre d'embarkements				nombre de structures bénéficiaires						coût moyen d'un embarquement	Montant total des activités réalisées en 2014	Montant total des activités réalisées en 2015	subvention suffisante 2016	subvention proposée 2016
		scolaires		jeunes (CVL)		scolaires		jeunes (CVL)		établissements scolaires		CVL		communales						
		2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015					
CNW	voile légère	237	265	65	41	1088	1338	313	187	5	5	1	1	2	3	24 928 €	28 906 €	35 350 €	32 000 €	
YCB	voile légère et voile habitable	273	263	173	202	994	1233	768	672	14	13	8	7	6	7	30 800 €	30 701 €	39 886 €	35 000 €	
CVCCO	char à voile	857	941	604	494	4170	3826	1495	1308	27	26	14	12	11	11	57 324 €	48 904 €	61 329 €	57 000 €	
6CK	canoë kayak	1267	896	235	258	5605	4348	606	734	13	17	10	16	8	10	38 847 €	30 701 €	38 358 €	31 000 €	
GDH	voile habitable	7	11	30	38	80	50	161	283	1	1	1	1	1	1	5 128 €	7 489 €	7 500 €	7 500 €	
LES DRACKARS	char à voile	217	144	235	198	1199	816	837	604	6	6	8	8	11	11	20 360 €	14 333 €	21 360 €	18 400 €	
KIMCO	kayak de mer	335	281	103	141	1704	1845	425	578	6	6	5	7	8	7	18 163 €	18 985 €	18 413 €	16 000 €	
NOTUS	char à voile	44	163	0	40	352	995	0	57	1	6	0	1	1	3	3 520 €	10 352 €	8 790 €	8 500 €	
CNH	voile légère	243	177	152	167	774	836	608	550	8	7	7	6	10	8	26 735 €	26 184 €	27 520 €	27 520 €	
<b>TOTAL</b>		<b>3400</b>	<b>3143</b>	<b>1597</b>	<b>1570</b>	<b>15996</b>	<b>15285</b>	<b>5213</b>	<b>4873</b>							<b>221 605 €</b>	<b>217 535 €</b>	<b>256 504 €</b>	<b>281 400 €</b>	

Envoyé en préfecture le 05/04/2016  
 Reçu en préfecture le 05/04/2016  
 Affiché le : 062-246200729-20160401-20\_01\_04\_2016-DE



(\*) les montants des subventions proposées sont calculés en fonction des réalisés 2014 et 2015, des capacités d'accueil des clubs, de leur dynamique et perspectives respectives, de leur bassin de population (zone géographique d'attraction) et du budget disponible.

# REUNION DU BUREAU EN DATE DU 1<sup>er</sup> avril 2016

Envoyé en préfecture le 05/04/2016

Reçu en préfecture le 05/04/2016

Affiché le



062-246200729-20160401-21\_01\_04\_2016-DE

		PRESENT	ABSENTS	EXCUSES	AVEC POUVOIR A	
SAINT LEONARD	Président					
	M. Jean-Loup LESAFFRE					
BOULOGNE-SUR-MER	M. Frédéric CUVILLIER					
	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA					
	M. Dominique GODEFROY					
	M. Claude ALLAN					
	M. Jean-Claude ETIENNE.					
OUTREAU	Mme Thérèse GUILBERT				Madeleine BENOUSSAR	
	Mme Madeleine BENOUSSAR					
ST MARTIN- BOULOGNE	M. Christian BALLY				Jean-Loup LESAFFRE	
	M. Olivier CABOCHE					
LE PORTEL	M. Olivier BARBARIN				Antoine LOGIE	
WIMEREUX	M. Francis RUELLE					
ST ETIENNE AU MONT	M. Brigitte PASSEBOSC					
WIMILLE	M. Antoine LOGIÉ					
NEUFCHATEL HARDELOT	M. Jean-Pierre PONT					
EQUIHEN PLAGE	M. Christian FOURCROY					
CONDETTE	Mr Kaddour-Jean DERRAR					
HESDIN L'ABBE	M. Jacques POCHET					
LA CAPELLE	M. Bernard GRARE				Jacques POCHET	
DANNES	M. Patrice QUETELARD					
BAINCTHUN	M. Daniel PARENTY					
ISQUES	M. Bertrand DUMAINE					
NESLES	M. Guy FEUTRY					
HESDIGNEUL	M. Yves HENNEQUIN					
CONTEVILLE	M. Jean-Renaud TAUBREGEAS				Brigitte PASSEBOSC	
PERNES	M. Jacques BERTELOOT					
ECHINGHEN	M. Jacques LANNOY					
PITTEFAUX	M. Patrick COPPIN					
Nombre de membres en exercice						28
SECRETAIRE DE SEANCE						Monsieur Jacques LANNOY

Effectif du Bureau : 28

Présents	18
Excusés avec pouvoir	05
Excusé sans pouvoir	02
Absent	03
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

**SPORT**  
**N° 21/01-04-16**  
**Projet 1519**  
**DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Association	Objet de la demande	Objectifs / contreparties	Budget global de l'action/de l'association	Subvention CAB proposée	observations
<b>THEMATIQUE : SOUTIEN AUX SPORTS D'EAU</b>					
<b>Axe: Soutien aux manifestations</b> (ces crédits sont prévus à la ligne 6574-40 opération FCTNAUT)					
Aviron Boulonnais	Soutien à la Régate Internationale d'Aviron du 27 mars 2016.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation de la population à la pratique sportive.</li> <li>- Animation et vitrine supra-local.</li> <li>- Rayonnement et attractivité de l'agglomération.</li> <li>- Visibilité et promotion de la CAB.</li> </ul>	16 040 €	2 400 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil Régional : 750 €</li> <li>- Conseil Départemental : 2 000 €</li> <li>- Ville de Boulogne sur mer : 2 000 €</li> </ul>
Les Drakkars	Soutien à la Course de Ligue de Char à voile qui se déroulera les 19 et 20 mars 2016 à Hardelot.		2 227 €	330 €	
Club Nautique d'Hardelot	Soutien à la Régate Interligue Catamarans qui se déroulera du 14 au 16 mai 2016 à Hardelot.		9 800 €	750 €	Conseil Régional : 1500 €
Boulogne Canoë Kayak	Soutien à la sélective Interrégionale de vitesse qui se déroulera les 4 et 5 juin 2016 à Boulogne sur mer.		15 544 €	500 €	
Yacht Club Boulonnais	Soutien à la sélective France Optimist des 23 et 24 avril 2016 à Boulogne sur mer.		2 891 €	280 €	
	Soutien au Grand Prix de la Côte d'Opale qui se déroulera les 15 et 16 mai 2016.		10 645 €	940 €	
	Soutien à la Finale Open de Ligue Nord-Pas-De-Calais Picardie les 8 et 9 octobre 2016 à Boulogne sur mer.		5 287 €	500 €	
	Soutien à la Régate « Lord of rade » qui se déroulera les 1 <sup>er</sup> et 2 octobre 2016 à Boulogne sur mer.		1 359 €	120 €	
Club Nautique de Wimereux	Soutien à la Régate Internationale « North Sea Cup » qui se déroulera les 28 et 29 mai 2016.		31 400 €	3 000 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil Régional : 3 500 €</li> <li>- Conseil Départemental : 3 500 €</li> </ul>
	Soutien à la Régate Interligue de Planche à voile qui se déroulera les 19 et 20 mars 2016 à Wimereux.		9 240 €	500 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil Régional : 1 000 €</li> <li>- Conseil Départemental : 1 000 €</li> </ul>

*La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.*

Association	Objet de la demande	Objectifs / contreparties	Budget global de l'action/de l'association	Subvention CAB proposée	observations
	Soutien à une Étape du Championnat de France de kitesurf qui se déroulera du 9 au 11 septembre 2016 à Wimereux.		31 670 €	3 000 €	- Conseil Régional : 4 000 € - Conseil Départemental : 2 500 €
	Soutien au Championnat Manche Est qui se déroulera les 1 <sup>er</sup> et 2 octobre 2016 à Wimereux.		7 500 €	500 €	- Conseil Régional : 1 000 € - Conseil Départemental : 1 000 €
<b>Axe: action vers les scolaires</b> (ces crédits sont prévus à la ligne 6574-40 opération FCTNAUT)					
Collège Paul Eluard	Soutien de quatre classes à horaires aménagés Module Kayak Environnement.		21 649 €	4 500 €	- Aide allouée pour l'année scolaire 2015-2016. - Trois classes toute l'année (6ème, 5ème et 4ème) et une classe durant un trimestre (3ème).
Trophée des Lycée Côte d'Opale	Participation de quatre équipages lycéens au Grand Prix de l'École Navale.	- Enjeux éducatifs - Démocratisation de l'accès aux sports d'eau - Sport scolaire.	34 097 €	4 500 €	
Boulogne Canoë Kayak	Aide au fonctionnement des sections sportives labellisées du lycée Mariette et du collège Angelier de Boulogne sur mer.	- Augmentation du vivier de jeunes sportifs pour les clubs.	14 460 €	3 000 €	
Vent d'Opale	Soutien d'un équipage du lycée Maritime participant au Défi des ports de pêche qui se déroulera du 1 <sup>er</sup> au 7 mai 2016 à Royan.		20 300 €	1 500 €	- Ville de Le Portel : 1 000 € - Ville de Boulogne sur mer : 5 000 € - Conseil Régional : 5 000 €
<b>Axe: aide en matériel</b> (ces crédits sont prévus à la ligne 20421-40)					
Yacht Club Boulonnais	Renouvellement de matériel nautique (voiles, coques, remorque, accastillage...).		23 730 €	10 000 €	Aide plafonnée à 50 % des factures finales.
Boulogne Canoë Kayak	Achat de kayaks (une place, deux places, mini et initiation...).	- Accueil des scolaires et des structures jeunesse. - École de sport.	15 100 €	7 500 €	
Char à Voile Club Côte d'Opale	Achat de huit chars à voile.	- Développement de la pratique. - Sécurité des pratiquants.	21 600 €	10 000 €	
Club Nautique de Wimereux	Achat de matériel nautique (combinaisons, catamarans, chars à voile, moteur...) et d'un tracteur de mise à l'eau.		26 800 €	12 000 €	
Kayak de mer Côte d'Opale	Achat de matériel nautique et de sécurité (kayaks, pagaie, combinaisons, VHF...).	- Accueil des scolaires et des structures jeunesse. - Sécurité des pratiquants.	8 800 €	4 000 €	

Association	Objet de la demande	Objectifs / contreparties	Budget global de l'action/de l'association	Subvention CAB proposée	observations
Voile Performance Wimereux-Boulogne	Achat de planches à voile et gréements.	Pérennisation du Centre d'Excellence Régional en voile légère (pôle espoir/parcours d'excellence sportive).	20 043 €	6 000 €	
Vent d'Opale	Rénovation du voilier « Grand Surprise » du lycée Maritime Le Portel.	Sport scolaire	3 085 €	1 500 €	
<b>Axe: aide à la formation</b> (ces crédits sont prévus à la ligne 6574-40 opération FCTNAUT)					
Club Sous Marin de la Côte d'Opale	Aide à la formation de cadres et plongeurs niveau 3 FFESSM qui se déroulera du 9 au 16 avril 2016 à Giens.	- Formation constante obligatoire pour la sécurité des pratiquants. - baptêmes tout public à Hélicéa.	17 308 €	5 000 €	
<b>Axe: aide à la structuration</b> (ces crédits sont prévus à la ligne 6574-40 opération FCTNAUT)					
Aviron Boulonnais	Frais de chronométrage du Stade Nautique de la Liane.	- Organisation des régates annuelles. - Sensibilisation de la population à la pratique sportive.	1 200 €	1 000 €	
Boulogne Canoë Kayak			3 100 €	3 000 €	
Char à Voile Club Côte d'Opale	Aide au fonctionnement.	Charges de structure non couvertes par la prise en charge des séances scolaires et jeunesse.	12 500 €	3 000 €	
Yacht Club Boulonnais	Aide au fonctionnement.	Frais de port pour l'école de sport, les scolaires et structures jeunesse.	Frais portuaires : 14 000 €	4 000 €	
Swimming Club Boulonnais	Location de lignes d'eau à Hélicéa.	Natation sportive.	8 731 €	8 700 €	
<b>THEMATIQUE : SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU</b>					
<b>Axe: soutien aux manifestations nationales et internationales</b> (ces crédits sont prévus à la ligne 6574-40 opération EVTHTNIV)					
Boulogne Canoë Kayak	Soutien à l'International Race Pas de Calais qui se déroulera les 9 et 10 avril 2016 à Boulogne sur mer.	- Sensibilisation de la population à la pratique sportive. - Animation et vitrine supra-local. - Visibilité et promotion de la CAB.	81 794 €	3 500 €	- Conseil Régional : 4 500 € - Conseil Départemental : 9 000 € - Commune de Boulogne sur mer : 10 000 €
Boulogne Canoë Kayak	Soutien à la Women Canoë Cup qui se déroulera les 11 et 12 juin 2016 à Boulogne sur mer.		75 701 €	2 500 €	- Conseil Régional : 4 500 € - Conseil Départemental : 9 000 € - Commune de Boulogne sur mer : 3 000 €

Association	Objet de la demande	Objectifs / contreparties	Budget global de l'action/de l'association	Subvention CAB proposée	observations
Stade Portelois	Soutien au Tournoi International de Football qui se déroulera du 26 au 28 mars 2016 à Le Portel.		19 800 €	1 500 €	- Conseil Régional : 2 000 € - Conseil Départemental : 1 500 € - Commune de Le Portel : 4 000 €
Volant Opale Club	Soutien à l'organisation du Tournoi International de Badminton qui se déroulera du 30 avril au 1 <sup>er</sup> mai 2016 à Boulogne sur mer.		22 900 €	1 700 €	- Conseil Régional : 1 500 € - Conseil Départemental : 1 000 € - Commune de Boulogne sur mer : 1 750 €
Association Littoral Aventure	Soutien au Raid Aventure du Boulonnais qui se déroulera le 30 avril 2016.		9 700 €	1 000 €	- Conseil Régional : 1 700 € - Conseil Départemental : 2 000 €
Le Réveil	Soutien à l'organisation des 1/2 Finales des Championnats de France de Gymnastique Rythmique les 30 avril et 1 <sup>er</sup> mai 2016 à Boulogne sur mer.		46 800 € (34 155 € éligibles)	2 500 €	- Conseil Régional : 2 500 € - Conseil Départemental : 2 500 € - Commune de Boulogne sur mer : 2 500 €
Sporting Club Boulonnais	Soutien à la Course Cycliste Elite National 1.12 Douai-Boulogne qui se déroulera le 19 juin 2016.		45 600 €	4 500 €	- Conseil Régional : 2 000 € - Conseil Départemental 62 : 5 000 € - Conseil Départemental 59 : 1 000 € - Commune de Boulogne sur mer : 10 000 € Commune de Douai : 10 000 € Communauté d'agglomération du Douaisis : 6 000 €
ESSM	Soutien au 21 <sup>ème</sup> Tournoi International de Basket-Ball « Cadets » du 14 au 16 mai 2016 à Le Portel.		31 100 €	2 000 €	- Conseil Départemental : 1 500 € - CNDS : 2 500 €
Euro Opale Basket Club Wimereux-Wimille	Soutien au 8 <sup>ème</sup> Tournoi International « Benjamin » de Basket-Ball qui se déroulera les 14 et 15 mai 2016 à Wimereux.		6 100 €	600 €	- Conseil Départemental : 500 € - Commune de Wimereux : 400 €
<b>Axe: soutien à l'employeur d'un athlète en préparation olympique et salarié dans l'agglomération</b> (ces crédits sont prévus à la ligne 6574-40 opération FISA)					
Entente Lutte Côte d'Opale	Soutien à Mélanie Lesaffre dans le cadre de sa préparation au J.O. 2016.	- Soutien aux sportifs de haut niveau dans le cadre d'un Contrat d'Insertion Professionnelle (CIP). - Sensibilisation de la population à la pratique sportive. - Visibilité et promotion de la CAB.	24 520 €	3 500 €	- Fédération Française de Lutte : 3 000 € - État : 13 120 €
<b>Axe: aide au fonctionnement</b> (ces crédits sont prévus à la ligne 6574-40 opération FISA)					

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf disposition expresse prévoyant une décision implicite de rejet, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Association	Objet de la demande	Objectifs / contreparties	Budget global de l'action/de l'association	Subvention CAB proposée	observations
Voile Performance Wimereux-Boulogne	Aide au fonctionnement	Pérennisation du Centre d'Excellence Régional en voile légère (pôle espoir/parcours d'excellence sportive).	109 372 €	20 000 €	
<b>Axe: aide au fonctionnement - club amateur/ sports individuels par équipe</b> (ces crédits sont prévus à la ligne 6574-40 opération FISA)					
Sporting Club Boulonnais	Aide au fonctionnement de l'équipe DN3 pour la saison 2016-2017.	Promotion du sport de haut niveau	48 710 € (budget nécessaire à la mise en place de l'équipe DN3)	2 500 €	- Commune de Boulogne sur mer : 5 000 € - Conseil Régional : 5 795 € <b>l'aide est subordonnée à la montée effective en DN3.</b>

*Dans le cas du non-respect de l'objet, du budget prévisionnel, des objectifs et contreparties formalisées par convention, pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement partiel ou total de la subvention.*

Rappel : Ces montants de subventions sont plafonnés par axe de financement conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 12 décembre 2014.

**Après avis de la commission Sport en date du 08 mars 2016,**

**il est demandé au BUREAU :**

- d'allouer les subventions correspondantes,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions à venir.

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b> Ont signé tous les membres présents Délibération affichée Le 1 <sup>er</sup> avril 2016		
Pour: 23	Contre : 0	Abstention : 0

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS  
LE VICE PRÉSIDENT

Olivier BARBARIN



# REUNION DU BUREAU EN DATE DU 1<sup>er</sup> avril 2016

		PRESENT	ABSENTS	EXCUSES	AVEC POUVOIR A
<b>SAINT LEONARD</b>	Président M. Jean-Loup LESAFFRE				
<b>BOULOGNE-SUR-MER</b>	M. Frédéric CUVILLIER				
	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA				
	M. Dominique GODEFROY				
	M. Claude ALLAN				
	M. Jean-Claude ETIENNE.				
<b>OUTREAU</b>	Mme Thérèse GUILBERT				Madeleine BENOUSSAR
	Mme Madeleine BENOUSSAR				
<b>ST MARTIN- BOULOGNE</b>	M. Christian BALLY				Jean-Loup LESAFFRE
	M. Olivier CABOCHE				
<b>LE PORTEL</b>	M. Olivier BARBARIN				Antoine LOGIE
<b>WIMEREUX</b>	M. Francis RUELLE				
<b>ST ETIENNE AU MONT</b>	M. Brigitte PASSEBOSC				
<b>WIMILLE</b>	M. Antoine LOGIÉ				
<b>NEUFCHATEL HARDELOT</b>	M. Jean-Pierre PONT				
<b>EQUIHEN PLAGE</b>	M. Christian FOURCROY				
<b>CONDETTE</b>	Mr Kaddour-Jean DERRAR				
<b>HESDIN L'ABBE</b>	M. Jacques POCHET				
<b>LA CAPELLE</b>	M. Bernard GRARE				Jacques POCHET
<b>DANNES</b>	M. Patrice QUETELARD				
<b>BAINCTHUN</b>	M. Daniel PARENTY				
<b>ISQUES</b>	M. Bertrand DUMAINE				
<b>NESLES</b>	M. Guy FEUTRY				
<b>HESDIGNEUL</b>	M. Yves HENNEQUIN				
<b>CONTEVILLE</b>	M. Jean-Renaud TAUBREGEAS				Brigitte PASSEBOSC
<b>PERNES</b>	M. Jacques BERTELOOT				
<b>ECHINGHEN</b>	M. Jacques LANNOY				
<b>PITTEFAUX</b>	M. Patrick COPPIN				
<b>Nombre de membres en exercice</b>		28			
<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b>		Monsieur Jacques LANNOY			

**Effectif du Bureau : 28**

<b>Présents</b>	<b>18</b>
<b>Excusés avec pouvoir</b>	<b>05</b>
<b>Excusé sans pouvoir</b>	<b>02</b>
<b>Absent</b>	<b>03</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

**SPORT**  
**N° 22/01-04-16**  
 Projet 1521

**SOLDES DES SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2015-2016**  
**AUX CLUBS PROFESSIONNELS DE HAUT NIVEAU/FISA**

Par délibération en date du 30 juin 2015, le Conseil communautaire a amélioré la lisibilité des dotations financières aux clubs professionnels de l'agglomération dont l'équipe fanion évolue dans l'un des trois premiers niveaux nationaux. En effet, une délibération commune au titre du sport et de la communication a été adoptée pour les clubs sportifs USBCO, ESSM et SOMB.

Chacune de ces associations a obtenu en 2015 le versement de 50% de la subvention de fonctionnement «sport» à la signature d'une convention de partenariat fixant les modalités de versement et précisant les justificatifs auxquels est subordonné l'octroi de cette aide.

Le solde de ces subventions dont le montant est repris dans le tableau ci-dessous sera versé au plus tard en fin de saison sportive et après fourniture du compte-rendu d'activité de la saison 2014-2015, ainsi que des derniers comptes de l'association certifiés par le commissaire aux comptes.

L'USBCO perçoit également une subvention dans le cadre de l'action OFCO à destination des jeunes footballeurs de 21 clubs de l'agglomération boulonnaise.

Association	Objet de la demande	Objectifs / contreparties	Budget global de l'association/de l'action	Solde des Subventions CAB	observations
Asso ESSM	Solde de 50 % de l'aide au fonctionnement de la saison sportive 2015-2016.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution en Pro B</li> <li>- Visibilité et promotion de la CaB</li> <li>- Sensibilisation de la population à la pratique sportive</li> </ul>	652 145 €	5 000 €	soldes versés au plus tard en mai 2016 au titre de la saison 2015-2016.
SASP ESSM			2 088 884 €	45 000 €	
SOMB			2 119 526 €	50 000 €	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution en National.</li> <li>- Visibilité et promotion de la CaB</li> <li>- Sensibilisation de la population à la pratique sportive</li> </ul>	955 753 €	40 000 €	
USBCO	Soutien du projet sportif et socio éducatif OFCO des jeunes footballeurs licenciés de 21 clubs de l'agglomération Boulonnaise.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer et harmoniser le contenu des entraînements.</li> <li>- Prévention de la santé des jeunes.</li> <li>- Développement de la pratique sportive.</li> <li>- Accompagnement éducatif.</li> </ul>	200 000 €	30 000 €	- aide plafonnée à 30 % du coût total de l'action.

*Dans le cas du non-respect de l'objet, du budget prévisionnel, des objectifs et contreparties formalisées par convention, pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement partiel ou total de la subvention.*

Les crédits sont prévus à la ligne 6574-40 opération «fonds d'intervention sport de haut niveau» (FISA) du budget de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB).

Après avis de la commission Sport en date du 08 mars 2016,

il est demandé au BUREAU :

- d'allouer les subventions correspondantes,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions à venir.

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b> Ont signé tous les membres présents Délibération affichée Le 1 <sup>er</sup> avril 2016		
Pour: 23	Contre : 0	Abstention : 0

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS  
LE VICE PRÉSIDENT

Olivier BARBARIN


# REUNION DU BUREAU EN DATE DU 1<sup>er</sup> avril 2016

Envoyé en préfecture le 05/04/2016

Recu en préfecture le 05/04/2016

Affiché le

SLO

062-246200729-20160401-23\_01\_04\_2016-DE

		PRESENT	ABSENTS	EXCUSES	AVEC POUVOIR A
SAINT LEONARD	Président				
	M. Jean-Loup LESAFFRE				
BOULOGNE-SUR-MER	M. Frédéric CUVILLIER				
	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA				
	M. Dominique GODEFROY				
	M. Claude ALLAN				
	M. Jean-Claude ETIENNE.				
OUTREAU	Mme Thérèse GUILBERT				Madeleine BENOUSSAR
	Mme Madeleine BENOUSSAR				
ST MARTIN- BOULOGNE	M. Christian BALY				Jean-Loup LESAFFRE
	M. Olivier CABOCHE				
LE PORTEL	M. Olivier BARBARIN				Antoine LOGIE
WIMEREUX	M. Francis RUELLE				
ST ETIENNE AU MONT	M. Brigitte PASSEBOSC				
WIMILLE	M. Antoine LOGIÉ				
NEUFCHATEL HARDELLOT	M. Jean-Pierre PONT				
EQUIHEN PLAGE	M. Christian FOURCROY				
CONDETTE	Mr Kaddour-Jean DERRAR				
HESDIN L'ABBE	M. Jacques POCHET				
LA CAPELLE	M. Bernard GRARE				Jacques POCHET
DANNES	M. Patrice QUETELARD				
BAINCTHUN	M. Daniel PARENTY				
ISQUES	M. Bertrand DUMAINE				
NESLES	M. Guy FEUTRY				
HESDIGNEUL	M. Yves HENNEQUIN				
CONTEVILLE	M. Jean-Renaud TAUBREGEAS				Brigitte PASSEBOSC
PERNES	M. Jacques BERTELOOT				
ECHINGHEN	M. Jacques LANNOY				
PITTEFAUX	M. Patrick COPPIN				
Nombre de membres en exercice		28			
SECRETAIRE DE SEANCE		Monsieur Jacques LANNOY			

Effectif du Bureau : 28

Présents	18
Excusés avec pouvoir	05
Excusé sans pouvoir	02
Absent	03
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

**FINANCES**  
**N° 23/01-04-16**  
Projet 1558

**MODIFICATION DE L'INDICE 1870T "GAZOLE"**

Suite à un changement de base, l'indice 1870T est supprimé après sa valeur de décembre 2015. L'Insee précise qu'il peut être remplacé par l'indice 1870 "Gazole" base 2015 avec un coefficient de raccordement de 1,833. Aussi il convient de passer des avenants avec tous les marchés concernés.

**Il est demandé au BUREAU :**

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les avenants à intervenir.

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b> Ont signé tous les membres présents Délibération affichée Le 1 <sup>er</sup> avril 2016		
Pour: 23	Contre : 0	Abstention : 0

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS

Jean-Loup LESAFFRE



# **II**

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

# III

## ARRETES ET DECISIONS DU PRESIDENT



**Communauté  
d'agglomération**  
*du Boulonnais*  
[www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr)

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

1 Boulevard du Bassin Napoléon BP 755  
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Téléphone : 03/21/10/36/36

e-mail : [tdelattre@agglo-boulonnais.fr](mailto:tdelattre@agglo-boulonnais.fr)

Site : [www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr)